

RAPPORT



Ce projet a bénéficié du soutien financier du Fonds de recherche du Service aux collectivités, financé grâce à la généreuse contribution de Mme Ruth Rose-Lizée, professeure émérite au département de sciences économiques de l'UQAM. Il a également été soutenu par un Projet d'intégration des chargé.e.s de cours, volet Service aux collectivités (Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM, Faculté des sciences humaines et Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM), par le Réseau québécois en études féministes (RéQEF), par le Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF) et par le Service aux collectivités.

MEMBRES DU COMITÉ D'ENCADREMENT DU PARTENARIAT DE RECHERCHE-ACTION

(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE) :

Mélissa BLAIS	professeure au Département des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), professeure associée à l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
Christine DROLET	intervenante, Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF)
Mélusine DUMERCHAT	candidate au doctorat en sociologie à l'UQAM
Ève-Marie LAMPRON	agente de développement au Service aux collectivités, Protocole UQAM/Relais-femmes, UQAM
Isabelle LAPOINTE	intervenante, Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF)
Audrey SIMARD	candidate à la maîtrise en sociologie à l'UQAM, intervenante au Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF)

Remerciements : L'équipe remercie également les personnes suivantes, qui ont contribué au projet à différents moments : l'ensemble des travailleuses du CÉAF, les militantes du Comité harcèlement de rue, Fallon Rouiller, Béatrice Mercier et Ruth Rose-Lizée.

Elle remercie aussi sincèrement les participantes à la recherche, sans qui celle-ci n'aurait pu être menée. Leur générosité a permis le partage de perspectives et d'expériences riches, qui constituent le fondement de ce rapport.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021.

ISBN version imprimée : 978-2-923773-72-8

ISBN version électronique : 978-2-923773-73-5

Révision linguistique : Eve-Marie Lampron

Graphisme et mise en page : Fadelle Noël

Les images figurant dans le rapport ont été produites par le CÉAF. Crédit pour les affiches : Sophie Bédard. Crédit pour les autocollants : Nathalie Toussaint et Florence Kelly. Crédit pour la photo : Mélissa Blais.

Référence suggérée : Blais, Mélissa, Dumerchat, Mélusine et Simard, Audrey (2021). Les impacts du harcèlement de rue sur les femmes à Montréal. Montréal : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Centre d'éducation et d'action des femmes.

Le rapport peut également être consulté aux adresses suivantes :

- Site internet du Centre d'éducation et d'action des femmes :
<https://www.ceaf-montreal.qc.ca/public/comite-harcelement-de-rue.html>
- Site internet du Service aux collectivités de l'UQAM :
<http://sac.uqam.ca/liste-de-publications.html>

Mots-clés : femmes; harcèlement de rue; espace public; Montréal; impacts; violence; féminisme.

©UQAM, CÉAF, 2021. Toute reproduction interdite.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	iii
INTRODUCTION.....	1
QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT DE RUE ? QUELQUES ÉLÉMENTS DE DÉFINITION	9
QUI HARCÈLE QUI ET QUI EST HARCELÉE ?	13
PROFILS DES HARCELEURS.....	13
PROFIL DES VICTIMES/SURVIVANTES : DES FEMMES ET DES FILLES	15
OÙ ET QUAND SONT-ELLES HARCELÉES ?	19
LES LIEUX	19
LES MOMENTS	21
LES TYPES DE VIOLENCES, LEUR FRÉQUENCE ET LEUR STRATIFICATION	23
VIOLENCES SEXUELLES	23
VIOLENCES PHYSIQUES.....	24
VIOLENCES VERBALES	25
VIOLENCES NON-VERBALES ET PSYCHOLOGIQUES.....	26
LA FRÉQUENCE ET LA STRATIFICATION DES VIOLENCES.....	27
LES IMPACTS.....	29
LES IMPACTS SPATIO-TEMPORELS.....	29
LES EFFETS SUR LA VIE SOCIALE	33
LES IMPACTS CORPORELS.....	34
L'OBLIGATION DE RIPOSTER	36
L'UTILISATION D'OBJETS OU D'ANIMAUX.....	38
LES IMPACTS PSYCHOLOGIQUES ET ÉMOTIONNELS	40
LES RÉACTIONS DE L'ENTOURAGE ET DES AUTORITÉS.....	45
LES PRATIQUES AIDANTES	45
LES ATTITUDES NUISIBLES	48
LES ATTITUDES NUISIBLES DE LA POLICE ET DES AUTORITÉS.....	49
UNE VIE SANS HARCÈLEMENT DE RUE : QUELQUES RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTES	53
ÉCOUTER ET CONSULTER LES PREMIÈRES CONCERNÉES	53
RECOMMANDATIONS À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM)	54
RECOMMANDATIONS AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM).....	56
RECOMMANDATIONS À LA SPHÈRE POLITIQUE	56
RECOMMANDATIONS AUX INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	57
CONCLUSION	59
BIBLIOGRAPHIE	61
ANNEXE 1 : LISTE DES RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTES À L'ENQUÊTE.....	67
FAITS SAILLANTS.....	I

INTRODUCTION

On dit de Montréal qu'elle est l'une des villes les plus sécuritaires au monde (Poljicak, 2018), mais pour qui l'est-elle ? En regardant du côté des enquêtes canadiennes sur le harcèlement de rue, force est de constater qu'elle n'est pas sécuritaire pour les femmes, puisque la majorité des Canadiennes ont fait l'expérience d'au moins un épisode de harcèlement de rue dans leur vie (Cotter et Savage, 2018; Macmillan, Nierobisz et Welsh, 2000). Plus précisément, 80% des 1990 femmes sondées (en 1999) par Rhonda Leton et ses collègues en ont fait les frais. L'enquête menée pour le compte de Statistique Canada de 2018 parle quant à elle d'une Canadienne sur trois (Cotter et Savage, 2018). En outre, les recherches quantitatives conduites un peu partout dans le monde (Égypte, Royaume-Uni, Mexique, États-Unis, etc.) montrent qu'entre 65 % à 90 % des femmes sondées ont subi du harcèlement de rue (DelGreco et Christensen, 2019; Kearl, 2010).

Souvent englobé, voire dilué, dans la problématique du harcèlement sexuel (MacMillan, Nierobisz et Welsh, 2000; Turgeon et Rinfret-Raynor, 1993; Cinq-Mars et Perraton, 1989), le harcèlement de rue est très peu étudié au Canada et encore moins à Montréal. Pourtant, de nombreux mouvements féministes luttent contre ce phénomène, comme en témoignent les mobilisations dans le cadre de la *Semaine internationale de lutte contre le harcèlement de rue* (en avril) et les marches *Take Back the Night* (La rue, la nuit, les femmes sans peur) qui se tiennent notamment à Montréal depuis de nombreuses années (Coderre et Coderre 2017; Maldonado Dorantes 2017; Logan, 2015). Rappelons qu'il y a une vingtaine d'années, ces violences semblaient suffisamment importantes pour que la Société de transport de Montréal (STM) mette sur pied le programme « Entre deux arrêts », notamment sous la pression des centres de femmes. Malgré cela, le harcèlement de rue n'attire pas davantage l'attention des chercheur.e.s, à l'exception des quelques travaux qui s'intéressent au phénomène pour mieux sensibiliser la population (CÉAF, 2017; Pagès, 2017) ou pour analyser les résistances féministes, parfois au nom du « droit à la ville », concept emprunté à Henri Lefebvre (Desrochers et Trudelle, 2015). Trop peu d'études mesurent ou analysent le taux de victimisation et de prévalence du harcèlement de rue et encore moins ses impacts, d'autant plus que les enquêtes sur le sujet offrent des portraits canadiens qui permettent mal de saisir comment ces violences se déploient concrètement à Montréal (Cotter et Savage, 2018; MacMillan, Nierobisz et Welsh, 2000; Leton *et al.*, 1999).

Ailleurs dans le monde, le harcèlement de rue est une source de préoccupations plus grande pour les milieux féministes en général et les universitaires en particulier. Par exemple, la chercheuse américaine et pionnière Holly Kearl (2010) documente le phénomène depuis plusieurs années, insistant sur le fait qu'il s'agit des violences les plus fréquemment commises contre les femmes. En outre, elle démontre que 99% des 811 femmes qu'elle a interrogées aux États-Unis ont subi du harcèlement de rue. Au nombre des pionnières, nous comptons aussi Carol Gardner (1980, 1995) et Elizabeth Stanko (1987), qui s'attardent aux perceptions des femmes de l'espace public et à leurs stratégies de contournement des risques. Dans la foulée, les analyses sur le sentiment de sécurité



des femmes dans l'espace public démontrent qu'en raison de la fréquence des violences subies, ces dernières ne font pas que « percevoir » ou appréhender un vague danger, en regard de crimes dont elles n'auraient pas fait les frais. Les anticipations des femmes sont plutôt ancrées dans des expériences concrètes et vécues de violences (Johnson et Bennett, 2015; Logan, 2015; Condon, Lieber et Maillachon, 2005; Lieber, 2002; Koskela, 1999. Pour le Canada, voir MacMillan, Nierobisz et Welsh, 2000; Turgeon et Rinfret-Raynor, 1993).

Le harcèlement de rue est aussi pensé comme un frein à l'exercice citoyen des femmes, qu'elles soient jeunes ou moins jeunes (Franzway, 2016; Coustere, 2014), et une menace à leur droit à la ville, notamment en Égypte (Amara, 2012; Fortier, 2012) à Mexico (Maldonado Dorantes, 2017) en France (Alessandrin, 2018; Condon, Lieber et Maillachon, 2005), au Royaume-Uni (Massey, 1994), à Londres et à Jérusalem (Fenster, 2005). Les politiques publiques – souvent pensées en termes de sécurité urbaine – sont aussi passées au peigne fin, entre autres pour leurs conséquences en matière de profilage racial (Abdelmonem, 2015; Lieber, 2002). Enfin, la littérature s'intéresse aux raisons pouvant expliquer l'inaction des témoins du harcèlement de rue – qu'il s'agisse de personnes inconnues ou de l'entourage – et à ce qui est souhaité ou non par les victimes dans ce contexte (Dekker, 2019).

C'est pour pallier à la faiblesse des données québécoises disponibles sur cette problématique que le Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF) a réalisé son propre questionnaire (via un formulaire en ligne *Google form*). La présente recherche s'appuie entre autres sur les données de ce sondage, structuré autour d'une série de questions fermées et ouvertes portant sur l'expérience du harcèlement de rue et ses impacts¹. En outre, le sondage confirme que les femmes sont les cibles principales du harcèlement de rue commis à Montréal. Sur les 240 répondantes, 94% d'entre elles confient avoir vécu du harcèlement de rue, soulignant qu'il ne s'agit pas d'un phénomène marginal. De ce nombre, près de 20 % y sont confrontées chaque semaine (CÉAF, 2017).

Bien que cette recherche maison attire l'attention sur l'importance du harcèlement de rue à Montréal, elle ne permet cependant pas d'obtenir un portrait détaillé des impacts de ce phénomène sur celles qui l'ont subi. Notre enquête vise ainsi à approfondir les pistes soulevées par certains témoignages récoltés, notamment quant aux conséquences du harcèlement de rue sur le rapport des femmes à leur corps, à l'espace public et à leur possibilité de sortir (seule) ou de s'impliquer dans leur communauté. Nous mobiliserons également des recherches menées ailleurs dans le monde (en France, au Royaume-Uni et en Australie, par exemple) qui font écho à notre démarche (par exemple, Fileborn et Vera-Gray, 2017; Condon, Lieber et Maillachon, 2015), laquelle, rappelons-le, vise à documenter

¹ À noter qu'aucun critère d'inclusion ne limitait la participation. Ce corpus offre un volume intéressant de matériel de recherche, même s'il est peu représentatif de la diversité sociobiographique des Montréalaises. En effet, environ 70% d'entre elles sont Canadiennes et 20% sont issues de l'immigration, dont la moitié vient d'Europe, l'autre moitié étant originaire des Amériques, d'Afrique et d'Asie. 10% s'identifient comme blanches, sans préciser leur origine, et deux participantes comme autochtones. Près de 40% des participantes sont âgées de 15 à 25 ans, 30% de 26 à 35 ans, 10% de 36 à 45 ans, 10% de 46 à 55 ans et 10% de 56 ans et plus. En somme, près des trois quarts sont âgées entre 15 et 35 ans.



les impacts du harcèlement de rue sur les femmes à Montréal. Nous verrons que le harcèlement de rue dépasse le seul registre des violences sexuelles pour englober plusieurs autres formes de violences faites aux femmes (verbale, physique et psychologique). Nous examinerons aussi le fait que ces violences se manifestent différemment en fonction du positionnement de celles qui y sont confrontées dans les divers rapports sociaux d'oppression et d'exclusion (incluant le capacitisme, le racisme, l'hétérosexisme et le cissexisme (Alessandrin et Dagorn, 2018; Chetcuti-Osorovitz et Jean-Jacques, 2018; Rahmath, Cambers et Wakewich, 2016; Logan, 2015).

Qui plus est, nous aborderons l'importance de définir le harcèlement de rue non pas uniquement en fonction du lieu où il est commis – le domaine public – mais également en regard du fait que le harceleur est une personne inconnue de la victime (Gardner, 1995). Cette démarche permet de mettre en lumière les conclusions voulant que dépendamment du fait que l'agresseur soit connu ou non de la victime, les violences commises dans l'espace public n'aient pas les mêmes impacts sur les femmes (voir par exemple les études citées par Johnson et Bennett, 2015 ainsi que Coustere, 2014; Brown et Mailloche, 2002). À ce propos, MacMillan, Nierobisz et Welsh (2000 : 315) soulignent que les impacts du harcèlement de rue – c'est-à-dire commis par un inconnu au Canada – sur le sentiment de sécurité des femmes sont plus importants que ceux du harcèlement exercé par une personne connue de la victime (en milieu de travail, par exemple).



Enfin, nous verrons que notre exercice de définition permet aussi de tenir compte des lieux publics qui se trouvent à l'intérieur des espaces dits privés, comme Internet et les médias sociaux (Vera-Gray, 2016), offrant par le fait même des pistes de réflexion pertinentes pour les personnes qui s'intéressent au harcèlement en ligne. Autrement dit, il convient de repenser les frontières entre le public et le privé, en ne limitant pas les lieux d'observation des impacts du harcèlement de rue aux espaces que l'on dit publics – en opposition aux espaces dits privés – pour mieux en documenter les conséquences et surtout, éviter d'en laisser dans l'ombre (dont le harcèlement contre les femmes trans, Noack-Lundberg *et. al.*, 2020).



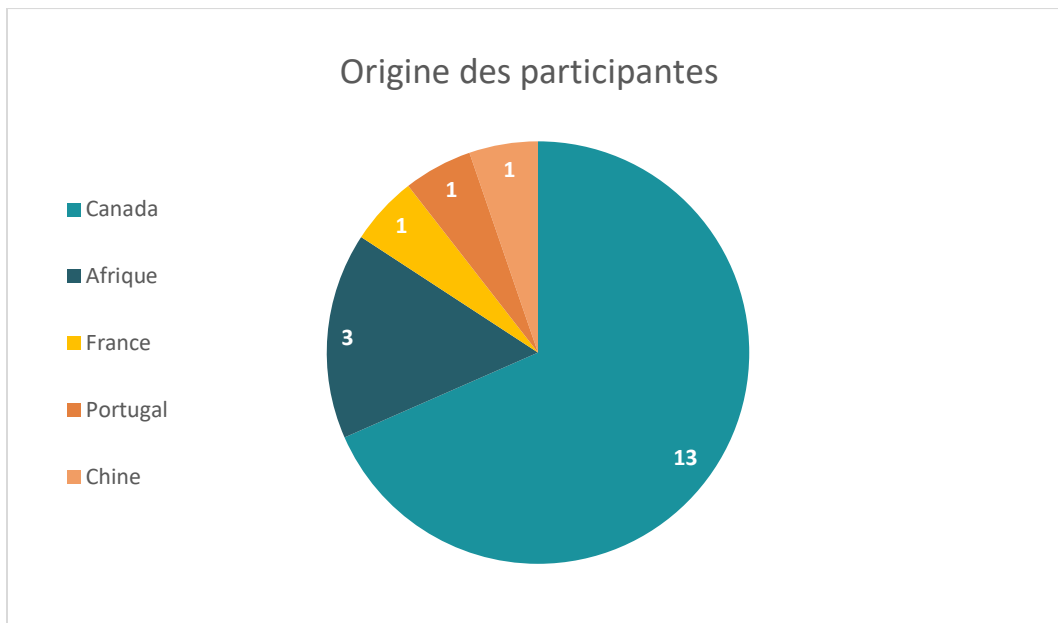
Comme souligné plus tôt, l'objectif de notre recherche est certes de documenter les conséquences communes à la majorité des femmes, mais aussi d'explorer les effets spécifiques du harcèlement de rue en fonction du positionnement social des participantes, voire en fonction de leurs sexualités, de l'identité de genre, de la présence ou non de handicap, de l'âge et de la racialisation², car ces positionnements augmentent les risques de victimisation (Mason-Bish, 2019; Fileborn et Vera-Gray, 2017; Listerborn, 2015; Logan, 2015). Pour ce faire, nous estimions qu'une enquête qualitative était la plus à même d'offrir le temps nécessaire à la verbalisation des émotions (Condon, Lieber et Maillochon, 2015; Koskela, 1999). Une démarche inductive a aussi été privilégiée, c'est-à-dire qui part des expériences des femmes pour passer à l'analyse des caractéristiques essentielles du phénomène (Deslauriers 1997 : 295). En cohérence avec notre démarche, nous avons choisi la technique de collecte de données par focus groupes, qui réactualise l'approche des groupes de conscience développés par le mouvement féministe dans les années 1960, au sens où elle permet non seulement de saisir la parole des femmes dans un cadre de communication se voulant le plus égalitaire possible, mais aussi de favoriser la coconstruction du savoir et leur *empowerment* (Simard 1994 : 291).

Cinq focus groupes affinitaires ont ainsi été réalisés en novembre 2019. Quant à leur opérationnalisation, nous nous sommes inspirées partiellement de la technique du forum ouvert pour permettre aux participantes de choisir avec qui elles désiraient échanger. Combiné à la technique du focus groupe dite « exploratoire » (*exploratory tasks*, Fern 2001), cet assemblage méthodologique nous a permis de miser à la fois sur l'autonomie de décision des participantes (forum ouvert) et sur le partage d'informations personnelles à la fois singulières et communes (Fern 2001 : 150). Guidées par ces principes directeurs, nous avons réalisé une consultation en deux temps : d'abord en grand groupe – où les 19 participantes ont répondu à une première série de questions sur leur expérience du harcèlement de rue – et ensuite en groupes de trois à cinq personnes, formés selon les affinités qui se sont précisées lors du premier moment d'échange. Les femmes pouvaient choisir parmi l'un ou l'autre des cinq focus groupes suivants : 1) moins de 30 ans; 2) racisées; 3) en situation de handicap; 4) minorités sexuelles et de genre et enfin, 5) celles qui ne se retrouvaient dans aucun des quatre autres groupes. Nous les avons questionnées à la fois sur leurs propres expériences de harcèlement de rue et sur les moments où elles ont été témoins de ces violences, considérant que ces expériences indirectes ont aussi des impacts sur les femmes (Coustere, 2014; Holly, 2010).

² Racialisation et racisation sont ici utilisés comme des synonymes. Par ailleurs, L'R des centres de femmes du Québec privilégie l'expression « femme que la société racise ».



En ce qui a trait au profil socio-démographique des 19 participantes :



- 11 d'entre elles sont hétérosexuelles et 8 se définissent comme bisexuelles;
- Elles sont âgées entre 18 et 35 ans (11) et entre 36 et 60 ans (8);
- 15 femmes interrogées se considèrent valides et 4 sont en situation de handicap;
- 11 participantes détiennent un diplôme d'études universitaires, 5 possèdent un diplôme d'études secondaires et 3 un diplôme d'études collégiales;
- 8 d'entre elles travaillent, 6 étudient : elles sont 14 à tirer leur principal revenu d'un salaire (13/14) ou de l'aide financière aux études (1/14). 5 d'entre elles doivent conjuguer avec l'aide sociale.
- 12 vivent sans enfants et 7 ont des enfants;
- 10 participantes sont en couple;
- Enfin, la majorité d'entre elles subissent de multiples oppressions, que ce soit sur la base de la sexualité ou de l'expression de genre, de la race ou de la religion, du handicap, de la classe sociale, de l'apparence physique ou encore de l'âge.



Considérant que toutes les études consultées démontrent que les femmes sont les principales cibles du harcèlement de rue, nous avons limité notre échantillonnage aux personnes s'identifiant comme telles. Ce choix ne veut toutefois pas laisser entendre que les personnes non-binaires ne font pas les frais de ces violences, bien au contraire. Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de multiplier les enquêtes sur le harcèlement de rue, invitant les milieux de la recherche à documenter plus particulièrement les impacts du harcèlement de rue sur les minorités de genre. Une limite de notre échantillon nous apparaît toutefois importante³. Notre corpus ne nous permet pas de faire état des impacts du harcèlement de rue chez celles qui ne fréquentent pas l'espace public, ou celles qui sortent peu de chez elles, notamment par peur d'être agressées et qui, de ce fait, sont moins exposées au harcèlement de rue (Condon, Lieber et Maillochon, 2005; Cousineau, 1994). Même si nous avons interrogé les conséquences de ces violences en regard de la classe sociale – incluant les expériences des femmes qui sortent peu par manque d'argent –, l'enquête fait plutôt état des impacts chez celles qui fréquentent des lieux publics, dont celles qui n'ont pas d'autres choix que de circuler à vélo, à pied ou d'utiliser le transport en commun (incluant le transport adapté) puisque financièrement, elles ne peuvent se permettre de circuler autrement (en taxi ou en voiture, par exemple).

A contrario, un apport de la présente recherche est de démontrer que les mères sont aussi la cible d'un harcèlement spécifique, surtout si elles ne correspondent pas aux stéréotypes physiques attendus de la féminité « maternante ». Ce constat nous amène ainsi à nuancer les études qui ne font pas état de harcèlement à l'endroit des mères, dans un contexte où la division sexuée du travail, tout comme les diktats sécuritaires qui leur exigent de redoubler de prudence pour le bien de leurs enfants, les confinerait davantage à la maison (voir la discussion de Koskela, 1999, par exemple).

En outre, l'analyse des données a été réalisée selon le modèle qualitatif de classement thématique, tandis que l'analyse de contenu a pris plus précisément la forme d'une démarche de reformulation de la perception des participantes, mais aussi d'interprétation et de théorisation de leurs expériences de manière à assurer leur anonymat. Leurs noms ont ainsi été remplacés par des pseudonymes qu'elles ont choisis avant la tenue des focus groupes. Les *verbatim* et les citations ont été retouchés pour rendre hommage à leur témoignage et pour faciliter la lecture. Nous utiliserons simultanément les termes « victimes » et « survivantes » pour mieux, d'une part, respecter l'auto-identification des participantes, et d'autre part, éviter que le mot victime ne devienne tabou (comme c'est le cas aux États-Unis, voir Delage, 2017) et que celles qui préfèrent nommer leur expérience ainsi ne puissent plus le faire⁴. Dans la foulée, nous souhaitons déconstruire

³ Ajoutons que malgré des efforts de recrutement en ce sens, aucune femme autochtone n'a répondu à notre appel. Il va sans dire que leurs expériences de harcèlement de rue méritent l'attention des milieux de la recherche.

⁴ En effet, tout porte à croire que le rejet de ce mot relève en partie d'une forme de responsabilisation individuelle des violences subies, à savoir le déplacement du regard vers la démarche ou l'agentivité de la personne qui a été violentée (survivance), occultant ainsi la contrainte exercée contre elle et la violence dont elle est victime, indépendamment de sa réaction subjective.



l'idée voulant que le mot victime soit synonyme de victimisation, puisque les victimes sont loin d'être passives face à ces violences.

Le rapport est divisé en sept sections. Nous reviendrons d'abord sur la définition du harcèlement de rue, pour ensuite dresser un portrait des harceleurs et des victimes. Dans un troisième temps, il sera question des lieux et des moments où les participantes ont été harcelées, ou témoins de harcèlement. Quatrièmement, nous aborderons les types de violences (sexuelle, physique, verbale et psychologique) qui composent le harcèlement de rue, en insistant sur leur fréquence et sur leur superposition avec d'autres violences commises contre les participantes (la stratification). Nous verrons que ces deux éléments (fréquence et stratification) sont essentiels à la compréhension des impacts du harcèlement de rue, qui seront traités dans la cinquième section. Il sera plus précisément question : 1) des impacts spatio-temporels; 2) des effets sur la vie sociale; 3) des impacts corporels; 4) de l'obligation de riposter; 5) de l'utilisation d'objets ou d'animaux, et 6) des impacts psychologiques et émotionnels. Nous enchaînerons avec les réactions de l'entourage, de manière à cerner les pratiques aidantes et nuisibles, car elles entraînent elles aussi des effets sur les participantes. Enfin, nous reformulerons les recommandations des femmes interrogées pour mettre fin au harcèlement de rue.

Nous souhaitons conclure avec un avertissement. En tant que femmes, cette recherche nous a fait revivre bien des expériences de harcèlement – trop souvent banalisées – et il se pourrait qu'il en soit de même pour vous. Comme tant d'autres, nous avons fait les frais de gestes violents, de commentaires vulgaires, voire ignobles, comme ceux que vous lirez dans ce rapport. Habitées par la colère et le dégoût, nous avons choisi de les exposer sans artifice, sans chercher à les policer, parce que nous estimons que ce n'est pas seulement à celles qui les subissent de les entendre. Nous espérons que ce choix de rendre compte pleinement des réalités vécues permette de sensibiliser un lectorat peu ou pas confronté à ces violences. En terminant, nous souhaitons nous adresser à vous, chères participantes à la recherche, pour vous dire que nous avons partagé en silence les pleurs de chacune et vos moments de colère; une colère qui nous a habitées à de multiples reprises lors de l'analyse des données et de l'écriture de ce rapport. Merci de votre générosité. Nous savons que vous comptez sur nous. Nous vous avons entendues. À nous maintenant de mettre en commun vos récits pour tenter, dans la mesure du possible, de briser le silence et contribuer à la lutte contre le harcèlement de rue.





QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT DE RUE ?

QUELQUES ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

*« Pour moi le harcèlement de rue ça touche toutes les femmes, jeunes, moins jeunes, racisées, à mobilité réduite. Ça touche toutes les femmes, ça peut être notre sœur, ça peut être notre mère, ça peut être la p'tite de ton filleul [...] »
(Tazzia)*

Force est de constater que la littérature consultée ne propose pas de définition commune du harcèlement de rue (Vera-Gray, 2016; Logan, 2015). Pour cette raison, mais surtout pour mieux cerner comment les principales concernées conçoivent leur expérience, cette section revient sur notre définition, élaborée à partir des entretiens réalisés. Cela dit, nous devons, au départ, circonscrire notre objet à l'aide d'une définition opératoire qui a été utilisée dans l'appel à participation. Pour ce faire, nous nous sommes appuyées sur la définition du CÉAF (2017) qui se lit comme suit :

Tout propos ou comportement à caractère sexuel ou sexiste, intrusif, insistant et non sollicité, commis dans les lieux publics et transport en commun, par des inconnus, majoritairement des hommes, ciblant majoritairement des femmes. Toutes les femmes sont ciblées, parce qu'elles sont des femmes, peu importe leur âge ou apparence, l'heure, la saison ou le lieu. Les femmes trans, itinérantes, autochtones, racisées, portant le voile, les lesbiennes et les femmes en situation de handicap y sont davantage confrontées.

Le registre des comportements inclut : se faire suivre, siffler, menacer, insulter, toucher, interpellé de manière dégradante, regarder de manière insistante, questionner de façon intrusive et se faire montrer des parties génitales. Comme nous le verrons, plusieurs éléments de cette définition font écho aux propos des répondantes.

D'entrée de jeu, précisons que les participantes insistent sur le fait que leurs harceleurs sont des hommes, pour la vaste majorité d'entre elles. Bien que les femmes comptent parmi les auteur.trice.s de harcèlement raciste, la présente recherche fait écho aux données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de Statistique Canada (Cotter et Savage, 2018) qui révèle que les hommes sont les auteurs du harcèlement dans 9 cas déclarés sur 10. Cette enquête souligne aussi que les femmes sont les principales victimes; ce que notre échantillon ne nous permet pas de confirmer puisque nous avons choisi de n'interroger que des femmes. Seule une enquête statistique portant spécifiquement sur la population montréalaise nous permettrait d'avoir un regard chiffré sur le genre des victimes et des harceleurs. À noter que selon d'autres études menées en France et aux États-Unis, les lesbiennes sont plus souvent victimes de harcèlement de rue



que les hommes gais, tout comme les femmes trans lorsqu'on compare leurs expériences à celles des hommes trans (Chetcuti-Osorovitz et Jean-Jacques, 2018; Lubitow *et al.*, 2017).

À ce propos, plusieurs participantes ont évoqué l'importance d'inscrire le harcèlement de rue dans le continuum des violences faites aux femmes, comme le font plusieurs spécialistes du sujet (Auclair, 2016; Vera-Gray, 2016; Coustere, 2014; Condon, Lieber et Maillochon, 2005; Gardner, 1995; Davis, 1994; Kelly, 1988). C'est le cas de Florence, qui nomme avoir tendance « à pas m'rendre compte à quel point c'est comme en continu avec tous les autres types de violences que j'ai subies dans ma vie ». En situant le harcèlement de rue dans ce continuum de violences faites aux femmes, les participantes établissent ainsi des liens avec les autres formes de violences sexistes documentées, soit la violence physique, verbale et psychologique, sans « considérer le passage d'une violence à une autre comme un processus linéaire ou hiérarchique » (Auclair, 2016 : 221). Dans le même ordre d'idée, Carol Gardner (1995 : 183), reprise notamment par F. Vera-Gray (2016 :10), Stéphanie Condon et ses collègues (2005), avance que le harcèlement de rue laisse constamment planer la menace d'une escalade de violence, comme lorsque les femmes se font suivre et qu'elles craignent qu'il s'agisse là d'un préambule à l'agression sexuelle.

Comme mentionné plus tôt, l'enquête fait aussi écho aux recherches indiquant que les formes prises par le harcèlement de rue, tout comme ses impacts, varient selon que les femmes soient victimes ou non de racisme, d'islamophobie, de transmisogynie, d'hétérosexisme, d'âgisme et de capacitisme (Alessandrin et Dagorn, 2018; Chetcuti-Osorovitz et Jean-Jacques, 2018; Lubitow *et al.*, 2017; Logan, 2015). Des participantes racisées ont insisté sur la nécessité de complexifier l'analyse, en considérant que le harcèlement de rue est à la fois une manifestation de sexisme et de racisme. Pour Perrine, l'oppression raciale et le harcèlement sexiste font alliance pour s'attaquer aux différentes identités qui la traversent : femme, âgée et immigrante. Dans la foulée, Fatima confie qu'en tant « [qu']immigrante, d'origine arabe, de confession musulmane avec un accent », elle est constamment victime ou témoin « d'une violence qui ne se résume pas ou qui ne se manifeste pas nécessairement comme un acte, mais comme un climat ». Elle parle d'un climat constitué de plusieurs violences qui s'incarnent notamment sous la forme de discours portés quotidiennement par des hommes et des femmes, envers des femmes non-blanches.

En plus de démontrer que le harcèlement de rue est : 1) commis majoritairement par des hommes, sauf dans les cas de violence raciste, 2) qu'il s'inscrit dans un continuum de violences, et 3) qu'il renvoie à diverses formes de violences masculines commises contre les femmes (sexuelle, physique, verbale et psychologique), la recherche permet aussi d'insister sur deux aspects importants, à savoir 4) qu'il s'agit d'une violence banalisée, vécue sur une base régulière, et 5) qu'elle est commise par des inconnus.

Insistons maintenant sur ces deux derniers aspects. À la suite de plusieurs autrices (Alessandrin et Dagorn, 2018; Fileborn et Vera-Gray; 2017; Johnson et Bennett, 2015; Cousineau, 1994; Davis, 1994), cette recherche, tout comme celle du CÉAF, met en lumière

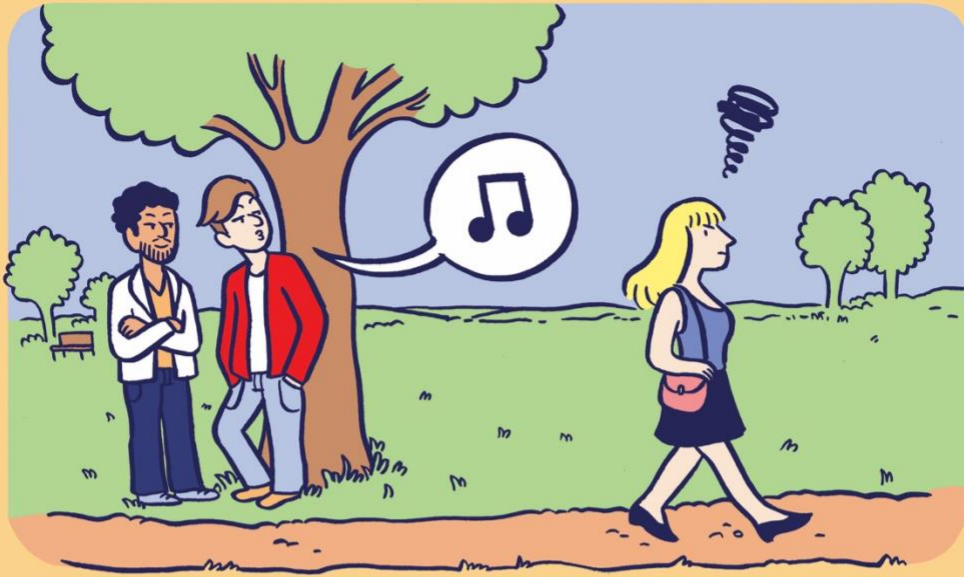


le fait que le harcèlement de rue est omniprésent dans la vie des femmes et qu'à ce titre, il convient bel et bien de parler de *harcèlement* (voir également Coustere, 2014). Bien que ce ne soient pas toutes les femmes qui, chaque jour, subissent du harcèlement de rue, c'est à chaque jour que des femmes y sont confrontées. Elles le sont à tout le moins suffisamment pour que Fenster (2005) parle des espaces urbains tels que les parcs comme d'un environnement hostile pour les femmes. Nous verrons donc que ce n'est pas tant un incident spécifique et pris isolément qui est préjudiciable, mais plutôt le cumul des épisodes, voire l'ensemble des actes subis par les femmes au cours de leur vie. Enfin, les témoignages recueillis établissent des liens entre cette fréquence et la banalisation du phénomène, qui conduisent à une tolérance et à une indifférence généralisée.

Quant au rapport à la *rue* auquel renvoie le terme de harcèlement de rue, il va sans dire que les violences ont essentiellement lieu dans l'espace public. Or, ce n'est pas cet aspect qui retient le plus l'attention. Même si l'espace public est, selon les répondantes, contrôlé par les hommes (Raibaud, 2015) – où, comme le souligne Perrine, les femmes qui osent s'y aventurer doivent en « payer » le prix – nous retenons plutôt que ce qui caractérise le harcèlement de rue relève du fait que les harceleurs sont toujours des individus inconnus des victimes et qu'à ce titre, leur comportement est d'autant plus intrusif (Vera-Gray, 2016 : 12). Autrement dit, le harcèlement de rue est, selon les participantes, une intrusion et une atteinte à leur intégrité, à l'instar de Sophie pour qui « le harcèlement de rue, c'est surtout quand quelqu'un t'aborde pis t'as pas sollicité aucune attention de cette personne-là », et de Juliette qui parle de ces « regards qui pénètrent complètement ton intimité ».

Dans le même ordre d'idées, les témoignages récoltés révèlent que le terme *harcèlement de rue* (traduction de *street harassment*) est restrictif. Parmi les critiques émises par F. Vera-Gray (2016 : 5), nous retenons que le terme *rue* exclut tous les autres espaces publics où ces actes sont commis. Les participantes abondent dans ce sens, lorsqu'elles confient vivre du harcèlement dès qu'elles sortent de chez elles; dans les parcs, à l'université, dans la cour d'école, à l'épicerie, dans les bars et surtout dans le transport en commun. De plus, Fatima nous amène à réfléchir aux médias sociaux, qui font tomber les frontières entre le « public » et le « privé », puisque les actes intrusifs commis par des inconnus sur le Web (espace public) ont lieu bien souvent dans les confins du domicile. Bien que cette réflexion nous invite à interpeller les spécialistes du harcèlement en ligne pour réfléchir aux liens pouvant être réalisés avec le harcèlement de rue, nous nous limiterons ici à documenter les impacts du harcèlement commis par des inconnus à l'extérieur du domicile, notamment parce que notre corpus ne nous permet pas d'aborder cette question de manière satisfaisante. Pour des considérations pratiques, incluant le fait que le terme « harcèlement de rue » possède une « résonance » culturelle nécessaire à la démonstration, mais aussi par respect pour les personnes qui luttent contre ce phénomène en faisant usage de l'expression (Logan, 2015), nous l'emploierons tout au long de ce rapport. Nous insisterons toutefois sur les éléments de définition suivants, à savoir qu'il s'agit d'une violence multiforme, répétée et commise par des inconnus dans l'espace public.





STOP AU HARCÈLEMENT DE RUE! ENSEMBLE, RÉAGISSONS!

Je me fais siffler
depuis que j'ai
13 ans!



Ça arrive trop
souvent, c'est
inacceptable!



Comme femme
trans, je veux me
déplacer sans être
harcelée.



**Le harcèlement de rue n'est pas un fait isolé:
toutes les femmes sont ciblées!**



CÉAF
CENTRE D'ÉDUCATION ET D'ACTION
DES FEMMES DE MONTRÉAL
514 524-3901

Québec 

Avec le soutien de
Ville-Marie
Montréal 

1-888-933-9007
Ligne-ressource provinciale pour
les victimes d'agression sexuelle.
Bilingue. 24/7. Sans frais.

QUI HARCÈLE QUI ET QUI EST HARCELÉE ?

« Y'a des femmes dans' rue qui passent à côté d'moi tous les jours, mais elles ne m'ont jamais arrêtée pour me parler d'mon handicap ». (Lysandre)

Nous soulignons plus tôt que la vaste majorité des violences recensées dans le cadre de cette étude sont commises par des hommes inconnus. Or, quelques enquêtes populationnelles qui s'intéressent à ce type de victimisation semblent peu enclines à questionner le genre de l'agresseur (voir par exemple, DelGreco et Christensen, 2019; Brown et Maillachon, 2002). À l'inverse, notre démarche confirme l'importance, pour les victimes/survivantes, d'identifier leur harceleur. En effet, au fil des échanges, elles ont clairement exprimé leur besoin de nommer le fait que leurs harceleurs sont, dans une majorité écrasante, des hommes « ordinaires », bien loin du stéréotype de « l'homme malade » véhiculé dans les médias (Coustere, 2014 : 39).

PROFILS DES HARCELEURS

Parmi les profils très variés des inconnus qui harcèlent des femmes, nous comptons ces hommes qui se déplacent tant seuls qu'en groupe. Ceci inclut les cyclistes⁵ et les automobilistes, qui utilisent leur voiture pour menacer l'intégrité physique de leur victime ou pour fuir rapidement les lieux de l'agression. Lili ajoute que ce type d'agression vise à instaurer un rapport de pouvoir plaçant les femmes harcelées « dans [une] position de vulnérabilité », contrairement à celle des automobilistes, qui sont en mesure d'« accélérer pis s'en aller ». Ces inconnus utilisent plusieurs « stratagèmes » pour aborder et ensuite agresser les femmes qu'ils ciblent. Se drapant de bonnes intentions pour gagner leur confiance, certains leur demandent, par exemple, quelle direction emprunter, comme l'explique Tazzia qui, contrainte d'attendre sur un banc public, a dû faire face à un « jeune homme début vingtaine » qui lui a demandé « où est la rue X ». Sans se méfier, elle lui pointe la direction, tandis que « lui y saute à côté de moi pis y s'met à s'masturber ». D'autres inconnus interpellent des femmes en prétendant les avoir déjà rencontrées ou en prétextant vouloir leur offrir de l'aide. C'est le cas de Sophie, qui a croisé un passant faisant mine de la connaître pour ensuite lui offrir de l'argent en échange d'une relation sexuelle. Alors qu'elle avait 18 ans, Laure a, quant à elle, été interpellée par un inconnu à 10h du matin, sous prétexte qu'il s'inquiétait de son bien-être :

⁵ Catherine Éthier raconte son expérience de harcèlement impliquant un cycliste et qui fait écho aux témoignages recueillis. Voir <https://journalmetro.com/actualites/la-bise/2391414/me-brouillon-auto/>



l'homme s'est approché de moi en m'disant « ça vas-tu ? T'as-tu besoin d'aide ? ». [...] Pis y'a mis sa main sur ma taille, pis là y m'a dit « t'es sûre que t'as pas besoin de rien ? T'es une belle p'tite fille, j'pourrais t'acheter un café à côté ».

À la lumière de ces témoignages, force est de constater que le harcèlement de rue est souvent calculé et prémédité.

À noter que certains des harceleurs dénoncés semblent présenter des problèmes de toxicomanie, d'itinérance ou de santé mentale. Bien que ces hommes se trouvent eux-mêmes en position de vulnérabilité – face au profilage social, par exemple – et bien que plusieurs victimes/survivantes estiment que leur jugement est brouillé, elles notent qu'ils ne sont pas différents des autres inconnus, qui croient qu'elles leur doivent du temps, de l'attention ou un rapport sexuel. Florence illustre bien le caractère sexiste du harcèlement de rue, même dans le cas où l'agresseur est en situation de vulnérabilité, en insistant sur

« [Le harcèlement de rue] part d'un rapport de pouvoir entre les femmes et les hommes et ça inscrit dans une culture sociale. Il ne faut pas penser que le harcèlement, c'est juste les hommes qui sont en psychose, que c'est juste les hommes qui ont un problème de santé mentale. Non. C'est pas vrai » (Lili).

le traitement différencié réservé à son copain par un homme leur sollicitant de l'argent à la sortie d'une station de métro : « on n'avait rien sur nous, on n'a pas pu lui en donner, pis y'a comme répondu une réponse super *smath* à mon copain, et moi, au contraire y'a commencé à être... vraiment violent dans ses propos envers moi ». Puisqu'aucune femme aux prises avec des problèmes similaires ne compte parmi les agresseurs dénoncés dans la présente étude, nous souhaitons ici souligner le double standard réservé aux hommes et aux femmes en position de vulnérabilité dans l'espace

public. Alors que l'alcoolisme, l'itinérance ou les problèmes de santé mentale des femmes peuvent servir à justifier leurs agressions (ex. : elle s'est fait agresser parce qu'elle avait bu), ces mêmes difficultés vécues par des hommes servent plutôt d'échappatoires pour les déresponsabiliser de leurs comportements violents à l'égard des femmes. Pour certaines participantes, ce double standard a aussi pour effet de renforcer l'impunité dont jouissent les harceleurs.

Parfois, les inconnus qui harcèlent sont en position d'autorité, comme ces policiers et agents de sécurité de la STM dénoncés par Camille en raison de la brutalité qu'ils ont exercée contre des femmes en situation d'itinérance (voir Kauppi, Pallard, et Ellery, 2016). Enfin, deux des femmes interrogées ont été témoins de la violence exercée par des hommes envers d'autres hommes. Dans ces cas, le racisme et l'hétérosexisme semblent principalement en cause (Kearl, 2014). Leurs témoignages ont en effet révélé qu'un homme a été harcelé sur la base de la couleur de sa peau et d'autres hommes sur la base de leur préférence sexuelle. Par exemple, après avoir précisé que son copain est noir, Lili explique que l'homme qui les harcelait dans un wagon de métro murmurait « ses fantasmes, ses fétiches » vis-à-vis de leur couple. Michelle estime pour sa part que ses amis



homosexuels « se font suivre régulièrement, crier des trucs. Pis on a les mêmes stratégies de contournement, d'évitement, de gestion », conclut-elle.

Comme mentionné plus tôt, des femmes font parfois partie de la catégorie des harceleurs, essentiellement dans les cas de violences racistes et islamophobes dirigées contre d'autres femmes, notamment celles qui portent le foulard. À ce sujet, Kenzy (qui ne le porte pas) raconte que lorsqu'elle sort avec ses amies qui le portent, les regards posés sur elles sont différents de ceux qu'on lui adresse : « le regard de la personne change complètement; comment elle m'a parlé juste avant et comment elle me parle une fois qu'elle m'a vue avec la femme [voilée]. Comment elle a traité la femme [...] Dans le regard, on voit comme une colère envers la femme ». Ce témoignage fait écho à l'étude de Rahmath, Chambers et Wakewich qui, en 2016, s'appuyait sur les données de Statistique Canada pour révéler que de tous les crimes haineux commis entre 2010 et 2013, plus de 47% visaient des femmes musulmanes ou des femmes portant le foulard. De surcroît, les données de Statistique Canada de 2018 permettent de conclure que « parmi toutes les victimes de crimes haineux violents qui ont visé la population musulmane et qui ont été signalés à la police, 45 % étaient des femmes ou des filles » (Moreau, 2020). En guise d'exemples, elles se font cracher au visage, arracher leur voile ou sont scrutées avec hostilité et suspicion; des émotions renforcées par l'image que véhiculent les médias à leur sujet ainsi que par le projet de loi 21⁶ du gouvernement caquiste, comme le rapportait Global News (Abedi, mai 2019).

« Là on parle de harcèlement contre les femmes, mais en tant que femme qui a aussi une histoire d'immigration, je me sens vraiment trahie. Je ne peux pas défendre un groupe tandis qu'on érige mon fils comme un espèce d'agresseur [...]. Je ne peux pas faire en sorte qu'on construise mon garçon comme un problème, parce que moi mon garçon de 4 ans, là, c'est le prochain garçon qui va se faire arrêter par la police » (Fatima)

PROFIL DES VICTIMES/SURVIVANTES : DES FEMMES ET DES FILLES

En écho à l'étude du CÉAF (2017), les victimes sont souvent seules et parfois accompagnées. Elles semblent davantage à l'abri du harcèlement lorsqu'elles sont en compagnie d'hommes, bien que des situations puissent survenir même dans ces cas (voir aussi Johnson et Bennett, 2015). Il ressort également des témoignages que le harcèlement de rue se produit peu importe leur mode de déplacement, l'activité à laquelle elles s'adonnent ou leur habillement. Cela étant, une tendance se dégage nettement quant au profil des victimes/survivantes interrogées : les premières expériences de harcèlement de rue sont vécues à un très jeune âge (9, 10, 15 ou 16 ans), la plus jeune victime étant la fille de Carole (3 ans). À l'instar de Johnson et Bennett (2015) qui avancent que 54% des 1426 femmes sondées en Australie étaient mineures lors du premier épisode de harcèlement et

⁶ Adoptée en juin 2019 par l'Assemblée nationale du Québec, la Loi sur la laïcité de l'État interdit le port de signes religieux à certain.e.s employé.e.s de l'État dans l'exercice de leurs fonctions.



que le cinquième (1/5) d'entre elles avaient moins de 15 ans, Léa se souvient d'un premier épisode à 9 ans, tandis que Laure confie une agression vécue à l'âge de 15 ans dans l'autobus la conduisant à l'école :

y'a un gars qui est rentré derrière moi. C'tait l'heure de pointe pis ... y'a mis sa main sur mes fesses, pis là j'savais comme pas comment réagir. Pis là tsé y'a mis sa main sous ma jupe, pis y'a essayé d'entrer dans ma culotte. [...] pis y'avait personne qui faisait rien.

En plus d'en être la cible, des filles sont aussi témoins de violences commises contre d'autres mineures. Un tel constat nous invite ainsi à parler de pédocriminalité ou de pédocriminels, en référence à ces hommes qui ont des comportements de prédation sexuelle envers des mineures. Il s'agit d'un problème suffisamment important pour que les participantes confient que, très tôt dans leur vie, ces agressions marquent leur rapport à l'espace public et au transport en commun (voir aussi Logan, 2015). Dans le même ordre d'idées, d'autres facteurs semblent exposer davantage les jeunes femmes au harcèlement de rue. Léa évoque notamment leur précarité financière, qui les contraint à utiliser le transport en commun, n'ayant pas les moyens de se procurer une voiture ou de circuler en taxi.

Cela dit, nous ne pouvons pas conclure que les jeunes femmes soient les cibles uniques des agresseurs, puisque des femmes de plus de 30 ans sont aussi victimes de violences commises par des inconnus. Dans la foulée, soulignons que les mères sont aussi harcelées par des inconnus lorsqu'elles sont en présence de leurs enfants. À ce propos, Michelle témoigne avoir été abordée par un homme qui, tout en regardant ses seins (gonflés par les montées de lait), lui dit : « Ha toi t'a d'lair gentille, combien tu charges ? ».

Pis [de] l'entendre
[dire] 'p'tite fille' avec
du désir pis de voir
[son] expression
devenir 'prédatrice'.
(Laure)

Selon les témoignages recueillis, des femmes subissent du harcèlement de rue sur la base de leurs tatouages. Ceci fait écho à l'étude de Hawkes, Senn et Thorn (2004) selon qui : « les femmes tatouées sont perçues comme plus actives, plus confiantes, mais sont jugées plus négativement que les hommes tatoués », entre autres parce qu'elles refusent de se conformer aux normes de genre. À ce titre, elles « sont vues comme plus accessibles par les hommes » (Chatelard, août 2019), ce qui contribue à les exposer davantage au harcèlement de rue et plus particulièrement au *tatcalling*⁷. En général, les femmes qui ne correspondent pas aux normes de genre hétérosexuelles sont les cibles d'un type de harcèlement de rue qui conjugue sexisme et lesbophobie, ou sexisme et transmisogynie. Comme nous le verrons, la sexualisation des couples lesbiens

⁷ Qui renvoie aux commentaires non désirés sur le corps des femmes tatouées ou au fait de toucher la peau tatouée sans demander le consentement de la personne.



et l'érotisation des femmes trans (Lubitow *et al.*, 2017) font partie des formes particulières de harcèlement vécues par les minorités sexuelles et de genre.

Les femmes en situation de handicap subissent également du harcèlement de rue, alors que les agresseurs tentent de tirer profit de leur vulnérabilité physique ou mentale. À ce propos, le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (2013) révèle que 40% des femmes en situation de handicap ont été agressées au moins une fois au cours de leur vie. Elles sont aussi deux fois plus susceptibles d'être victimes d'un crime violent que les personnes considérées valides (Cotter, 2018). Claude est bien au fait du harcèlement que vivent les femmes en situation de handicap intellectuel puisque sa fille de 21 ans se fait continuellement harceler, à un point tel qu'elle « ne veut pas prendre ni le transport adapté toute seule, ni le transport de la Ville toute seule ». En somme, les profils des participantes laissent entrevoir une arborescence d'impacts dont les ramifications sont formées de toutes ces traces, notamment laissées sur celles qui se trouvent au croisement de plusieurs oppressions.



Les lesbiennes
c'est mon fantasme!
Embrassez-vous donc!

**STOP AU HARCÈLEMENT DE RUE!
ENSEMBLE, RÉAGISSONS!**

C'est du harcèlement
ce que vous faites!

Laissez-les
tranquilles!

Avez-vous
besoin d'aide?

CÉAF
CENTRE D'ÉDUCATION ET D'ACTION
DES FEMMES DE MONTRÉAL
514 524-3901

Avec le soutien de
Ville-Marie
Montréal

1-888-933-9007
Ligne-ressource provinciale pour
les victimes d'agression sexuelle.
Bilingue. 24/7. Sans frais.

OÙ ET QUAND SONT-ELLES HARCELÉES ?

« Ces dangers sont présentés comme inéluctables, normaux pour beaucoup de femmes qui revendiquent cependant leur droit de circuler, d'aller là où elles le veulent, quel que soit le moment de la journée » (Condon, Lieber et Maillochon, 2005 : 281)

Les femmes sont donc visées sur la base de leur genre, par des inconnus qui les harcèlent, mais elles le sont différemment selon leur positionnement social et leurs pratiques corporelles, puisqu'au sexisme sous-jacent à ces actes se combinent notamment le racisme, l'islamophobie, l'hétérosexisme, la transmisogynie et le capacitisme. Voyons maintenant où ont lieu ces violences et à quel moment.

LES LIEUX

D'entrée de jeu, précisons que le harcèlement a lieu aussi bien dans des secteurs du centre-ville qu'en périphérie. Il semble souvent se produire dans les lieux les plus fréquentés au quotidien par les participantes, incluant leur quartier, et non pas dans des endroits déserts (voir à ce propos, Johnson et Bennett, 2015; Maillochon, 2004). Une analyse des occurrences⁸ nous invite à conclure que les lieux publics, où les femmes habitant l'île de Montréal demeurent les plus susceptibles de subir du harcèlement de la part d'inconnus, sont leur quartier et le transport en commun (voir également CÉAF, 2017). Ainsi, même si nous comptons quelques expériences de harcèlement à l'Université (n=1), dans les bars (n=3) ou dans les commerces (n=4), incluant des cafés et un supermarché, les lieux où les participantes ont subi le plus de harcèlement sont, d'une part, les trottoirs, les parcs ou les rues de leur quartier ou du quartier où elles travaillent (n=28) et, d'autre part, les quais, les wagons, les autobus et les corridors du métro de Montréal (n=30). Parfois, la rue et le transport en commun se chevauchent (n=5), comme dans le cas d'Élisabeth, qui s'est d'abord fait interpeller à la sortie d'un dépanneur de son quartier, pour ensuite être agressée à une station de métro par le même homme⁹. À d'autres occasions, le harcèlement a lieu à la sortie d'un métro, devant un arrêt d'autobus, dans la file d'attente pour monter à bord d'un autobus ou dans un taxi Uber. À noter que le transport adapté a aussi été identifié comme un espace où des femmes avec des limitations physiques sont harcelées (Tazzia). Enfin, rappelons que Fatima nous a invitées

⁸ Qui ne renvoie pas au nombre de fois où les participantes ont été harcelées, puisqu'elles peuvent avoir été victimes de violences plus d'une fois dans le métro, par exemple. Il s'agit du nombre de fois où leur récit correspond à un lieu. Le calcul des occurrences inclut les événements dont les participantes ont été témoins. À noter qu'une participante peut avoir subi des violences dans plus d'un lieu.

⁹ Élisabeth témoigne également avoir été agressée chez elle par un homme qui a d'abord commis un acte de voyeurisme en la fixant par sa fenêtre.



à élargir le concept de lieu public afin d'y intégrer les médias sociaux tels que Facebook (n=1), qui sont, comme le mentionne F. Vera-Gray (2016), des espaces où de plus en plus d'inconnus commettent des actes s'apparentant au harcèlement de rue.

À propos du transport en commun, Léa raconte « [qu'en] fait, je vis beaucoup moins de harcèlement en marchant qu'en étant dans le transport en commun, ce qui pourrait être surprenant ». Même constat chez Michelle qui note une fréquence plus importante de ces violences dans le transport en commun. L'enquête ne permet toutefois pas de cibler une station de métro où la fréquence des agressions est plus élevée, puisque lorsque les participantes précisent le nom de la station où le harcèlement a eu lieu (Verdun, Jean-Talon, Berri-UQAM, Sherbrooke, Lionel Groulx, Frontenac, Champ-de-Mars et Henri-Bourassa), aucune station n'a d'occurrences plus importantes que les autres. En somme, les actes de harcèlement ciblant les femmes semblent se répandre sur tout le réseau de transport de la STM.

Des participantes ont avancé que les femmes ayant un faible revenu sont aussi à risque d'être harcelées dans les lieux publics, essentiellement parce qu'elles sont contraintes de se déplacer plus souvent à pied et en transport en commun. Comme le souligne à juste titre Fatima, ce n'est « pas tout le monde qui a les moyens [d'avoir une voiture ou de se payer des taxis], alors qu'est-ce qu'on fait dans ce temps-là ? On sort moins ». Rappelons que les taxis ne sont pas non plus des lieux sécuritaires pour les femmes. C'est du moins ce que confie Lili, qui a été séquestrée par un chauffeur d'Uber¹⁰. Le risque semble d'autant plus grand pour celles qui doivent conjuguer avec des limitations fonctionnelles les empêchant de conduire une voiture, et qui se voient dans l'obligation d'utiliser le transport adapté. Elles sont contraintes d'attendre de longs moments sur le trottoir lorsque le chauffeur les conduit trop tôt à leur rendez-vous ou bien qu'il arrive en retard, ce qui les expose davantage à des épisodes de harcèlement commis par des passants.

L'attente est un facteur de risque pour la plupart des femmes, que ce soit à l'arrêt d'autobus ou sur le quai du métro, puisque ces moments où le corps est fixe dans l'espace public les exposent à un plus grand nombre d'inconnus susceptibles de les harceler. Pour le dire avec les mots de Sophie, le temps d'attente du passage du prochain métro devient un moment où « je me sentais très vulnérable ». Quant aux femmes musulmanes portant le foulard, il leur suffit parfois de franchir la porte de leur domicile pour que des regards chargés de « colère » se posent sur elles (Kenzy).

En ce qui a trait au harcèlement vécu dans le cadre d'un déplacement sur les trottoirs, les harceleurs sont souvent des automobilistes, dont certains se permettent de tenir des propos qui relèvent du registre des violences sexuelles. Comme nous le verrons plus loin, ces hommes, bien campés dans leur voiture, estiment qu'il est, par exemple, de bon ton de dire à une jeune femme : « embarque donc que j'te lèche la plote » (Léa). En somme,

¹⁰ À noter que la compagnie a elle-même enregistré des milliers de plaintes pour agressions sexuelles commises par leurs chauffeurs aux États-Unis.

<https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2019-12-08/accusations-d-agressions-sexuelles-uber-somme-de-rendre-des-comptes>



le harcèlement ne semble pas plus fréquent à l'Est ou à l'Ouest, ni au Sud ou au Nord de l'île de Montréal, touchant même ses banlieues sud (Saint-Bruno) et nord (Laval). Plusieurs participantes témoignent vivre ces violences un peu partout et même tout près de chez elles, là où elles considèrent qu'il est plus que normal d'exiger de se sentir en sécurité.

LES MOMENTS

Contrairement aux idées reçues, les femmes subissent du harcèlement de rue à toute heure du jour ou de la nuit, qu'il soit 4 heures du matin (Florence), 8h00 (Florence), 10h00 (Laure), 12h30 (Tazzia), que ce soit l'après-midi (Florence), en fin de journée (Laure), à l'heure de pointe (Lili, Laure), à 18h30 ou 19h (Perrine), le soir (Camille, Juliette et Charlotte) ou bien après 23h (Lysandre, Charlotte). En regard de notre étude, il serait intéressant de voir, à l'aide d'une enquête populationnelle, si les épisodes de harcèlement sont plus fréquents le jour, comme c'est le cas en France (Condon, Lieber et Maillochon, 2005). Finalement, les violences commises par des inconnus ont lieu en toute saison, été comme hiver. Cependant, les répondantes qui arborent des tatouages ou qui ont cessé de s'épiler les jambes ou les aisselles appréhendent davantage l'arrivée de l'été. Pour Carole, « l'hiver ça se passe mieux. [...] l'été, j'en vis quand même beaucoup, parce qu'une femme ne devrait pas prendre de place ni être trop visible dans la sphère publique ». En somme, bien que les épisodes de harcèlement ne soient pas circonscrits à un seul moment de la journée ou de l'année, il apparaît que le transport en commun et les quartiers où les participantes circulent le plus souvent sont les endroits où elles subissent le plus de violences dans la ville.





STOP AU HARCÈLEMENT DE RUE! ENSEMBLE, RÉAGISSONS!

C'est aux harceleurs de changer
leurs comportements, pas aux femmes!


CÉAF
 CENTRE D'ÉDUCATION ET D'ACTION
 DES FEMMES DE MONTRÉAL
 514 524-3901

Québec 

Avec le soutien de
Ville-Marie
Montréal 

1-888-933-9007
Ligne-ressource provinciale pour
les victimes d'agression sexuelle.
Bilingue. 24/7. Sans frais.

LES TYPES DE VIOLENCES, LEUR FRÉQUENCE ET LEUR STRATIFICATION

« Y fait juste me dire : 'Voyons, capote pas, j'regardais juste ta jupe, tu sais pas prendre un compliment' ». (Laure)

Nous avons évoqué plus tôt le fait que le harcèlement de rue s'inscrit dans le continuum des violences contre les femmes et qu'il est étroitement lié aux autres formes de violences sexistes déjà documentées. À ce sujet, nous avons identifié différents types de violences exercées contre les femmes par des inconnus dans l'espace public : sexuelle, physique, verbale et psychologique. À noter que ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives. En effet, certaines formes de violences peuvent se chevaucher, notamment lorsque l'épisode de harcèlement se prolonge dans le temps. Nous traiterons aussi de l'imbrication du harcèlement sexiste à d'autres formes de violences, notamment liées au racisme et au capacitisme. Autrement dit, pour Fatima il s'agit « d'une expérience croisée de racisme et de sexisme » : elle ne peut dissocier ce qui relève de l'un ou de l'autre.

VIOLENCES SEXUELLES

Lorsqu'il est question de harcèlement de rue, la violence sexuelle est l'une des formes les plus documentées (DelGreco et Christenson, 2019; Lieber, 2008; Condon, Lieber et Maillochon, 2005; Macmillan, Nierobisz et Welsh, 2000; Lenton *et al.*, 1999; Davis, 1994). Notre enquête souligne aussi que le harcèlement se manifeste souvent par des propos ou des gestes à caractère sexuel. Lili raconte se faire harceler régulièrement et que « c'est toujours à connotation sexuelle, une insinuation sexuelle, une activité sexuelle, tout ça ». Les récits de harcèlement impliquant la masturbation sont nombreux, tout comme les récits d'exhibition, à savoir ces hommes qui sortent leur pénis de leur pantalon dans le métro ou dans la rue.

Parmi les violences répertoriées, nous comptons aussi les violences verbales à caractère sexuel, comme des propos criés par des automobilistes à l'intention de femmes qui marchent sur la rue (par exemple, des remarques sur les seins de Juliette), ou des commentaires lancés par des passants tels que « t'es belle, [...] t'es sexy » (Élisabeth), ou encore des hommes qui disent à des mineures de 15 ou 16 ans, dans le métro, « t'as des belles fesses dans ton legging, ça donne le goût de les toucher » (Laure). Selon Léa, les propos déplacés sont « tout l'temps dits d'une manière à ce que ce soit juste moi qui entende ». Conséquemment, elle se trouve isolée, sans témoin pouvant lui venir en aide. Les propos à caractère sexuel visent aussi des mères en présence de leurs enfants, comme Michelle qui, alors qu'elle se promène avec ses petits, est confrontée à des hommes qui lui lancent : « Heye, moi tsé des mamans ça m'excite ».



Des participantes sont aussi la cible de sollicitation sexuelle, comme Léa qui s'est fait dire : « moi j'cherche à faire du sexe pour 25 cennes » par un homme qui tenait « un couteau dans ses mains ». Comme souligné précédemment, l'enquête révèle que des femmes trans et des personnes racisées sont interpellées pour assouvir des fantasmes fétichistes ou exotisants (Lubitow *et al.*, 2017; Davis, 1994), impliquant la marchandisation de leur corps. Sophie témoigne à ce propos avoir été suivie par un homme qui lui a dit « ah moi les femmes trans, j'aime ça ben gros [...] comment ça coûte sortir avec toi ? [...] chu prêt à payer ».

Enfin, des épisodes de harcèlement de rue sont de l'ordre de l'agression sexuelle. Les participantes sont nombreuses à avoir subi des attouchements sur les fesses, comme Michelle qui raconte que « [l]es hommes me touchaient régulièrement, comme en attendant l'autobus j'me faisais pogner le cul, mais sur une base régulière, à toutes les semaines, peu importe les vêtements que je portais ». Les violences sexuelles que subissent les femmes en situation de handicap sont parfois empreintes de capacitisme. C'est notamment ce qu'a vécu Élisabeth, qui s'est fait dire « même si t'as un handicap, je te trouve belle », par un homme qui lui a touché les fesses. Enfin, les agressions s'accompagnent parfois de menaces de mort. Michelle témoigne à ce sujet que son agresseur lui a dit « t'es belle, tu mérites de mourir, mais tu vas souffrir avant ».

VIOLENCES PHYSIQUES

Le harcèlement implique parfois des violences physiques qui ne relèvent pas nécessairement de l'agression sexuelle (voir Johnson et Bennett, 2015 et Macmillan, Nierobisz et Welsh, 2000). Par exemple, Koskela (1999) note que les femmes enceintes ont davantage tendance à se faire toucher le ventre sans leur consentement. L'enquête répertorie aussi des agressions physiques dont les participantes ont été témoins, comme cette « fille qui se faisait coller [et qui] était tétanisée » (Camille), ou encore la brutalité policière à l'endroit de femmes en situation d'itinérance, dans un cas où les policiers « étaient quasiment en train de leur donner des coups pieds pour qu'elles se lèvent » (Camille). Charlotte témoigne quant à elle de la peur qu'elle a ressentie lorsqu'un soir, à la sortie d'une station de métro, elle a vu « une fille [qui hurlait] et qui était entourée de gars, [...] pis ils la touchaient en même temps [...] y'en a un qui a giflé la fille pis honnêtement elle a comme revolé jusqu'au milieu de la rue Jean-Talon ». En bref, les participantes sont nombreuses à parler des violences physiques commises contre d'autres femmes dont elles ont été témoins, notamment parce que celles-ci les affectent à leur tour, en raison de la « *vibe* » (Charlotte) que cette violence produit autour d'elles et qui se répercute sur leur sentiment de sécurité.

Quant aux violences physiques dont les répondantes ont elles-mêmes été la cible, celles-ci englobent une diversité de gestes. Florence donne l'exemple de cet homme qui lui a « pogné le bras » puis de cet autre « qui s'est approché de moi pis qui m'a roté à 2 centimètres d'la face ». Les femmes tatouées subissent plusieurs contacts physiques non sollicités, principalement de la part de ceux « qui touchent sans te demander du tout ton



consentement » explique Charlotte, comme si « un dessin sur mon corps leur donnait une espèce de légitimité à toucher mon corps ». Quant aux propos de Carole, ceux-ci font écho à ceux de la tatoueuse *F is the Key*, voulant qu'à « partir du moment où tu deviens tatouée, tu deviens une propriété publique » (Chatelard, août 2019). Des femmes racisées racontent se faire bousculer aux tourniquets du métro (Fatima) ou encore se faire arracher leurs emplettes des mains à l'épicerie (Kenzy) par des femmes et des hommes blancs. Pour Kenzy, ces gestes relèvent du racisme parce que les personnes blanches circulant autour d'elle ne sont pas traitées de la sorte par les inconnu.e.s qui les entourent.

VIOLENCES VERBALES

Les femmes racisées sont également victimes de violences verbales de la part d'inconnu.e.s qui les questionnent de manière intrusive sur leur parcours migratoire. Kenzy raconte à ce sujet qu'une amie musulmane portant le foulard s'est fait demander « pourquoi t'as immigré au Québec ? » par une cliente dans la file d'attente d'une boulangerie.

Au registre des violences verbales, nous comptons aussi les insultes (Juliette) et les menaces de mort (Florence et Michelle). Les insultes tournent le plus souvent autour de l'apparence physique des femmes, comme lorsque Florence a été injuriée sur la façon dont elle était maquillée. À mi-chemin entre la violence verbale et psychologique, l'apparence physique des femmes fait l'objet de propos désobligeants, surtout à l'endroit de celles qui ne répondent pas aux exigences des sociétés capacitistes ou aux stéréotypes de la féminité¹¹ (Chetcuti-Osorovitz et Jean-Jacques, 2018). À ce sujet, Lysandre a non seulement été la cible de commentaires dégradants, mais aussi de moqueries à propos de son handicap par « un gars trois fois [sa] taille » qui a imité sa démarche. Quant à Florence, sa pilosité est régulièrement l'objet de harcèlement, tout comme Carole qui s'est fait dire par un homme d'un certain âge : « c'est dégueulasse, t'as du poil, t'as des tattoos, tsé tu devrais avoir honte ». Le récit de Carole met également en lumière le rappel à l'ordre sous-jacent aux insultes proférées contre des mères jugées hors normes. C'est entre autres ce que sous-entend son harceleur lorsqu'il s'en prend ensuite à sa fille de 3 ans en lui disant : « ta mère est dégueulasse, tu devrais avoir honte ». Enfin, le harcèlement verbal est aussi teinté de transmisogynie. Par exemple, Sophie a subi des menaces de violence physique de la part d'hommes qui la mégenraient intentionnellement ou de gens qui lui disaient qu'elle allait « brûler en enfer » (voir aussi Lubitow *et al.*, 2017). En outre, ce qui peut apparaître comme des « brimades » est loin d'être anodin pour celles qui les subissent. Selon Marylène Lieber (2002 : 32), « elles peuvent toutes être interprétées comme une première étape conduisant à d'autres violences, notamment sexuelles ».

¹¹ À noter que l'enquête du CÉAF fait aussi état de harcèlement grossophobe à l'endroit d'une femme se déplaçant à vélo.



VIOLENCES NON-VERBALES ET PSYCHOLOGIQUES

Les dernières formes de violences comprises dans le harcèlement de rue sont « plus subtiles » (Lili). Une vaste majorité de participantes font état de regards insistants, d'une présence ou d'attitudes intrusives. Certains témoignages évoquent des regards posés sur les fesses de jeunes femmes (Lili). Les poils et les seins des femmes font aussi l'objet de moqueries ou de « murmures [de la part de] groupes de gars en général, qui vont t'pointer du doigt pis rigoler » (Charlotte).

Les participantes sont aussi nombreuses à raconter les moments où elles ont été suivies par des inconnus, à l'instar de Michelle qui explique avoir « 20 ans d'expérience de me faire suivre dans la rue ». Elles ont notamment été suivies dans les bars (Anne) ou lorsqu'elles marchent sur le trottoir, parfois durant plusieurs minutes¹². En d'autres occasions, elles ont été suivies par des hommes en voiture qui les ont interpellées, leur disant par exemple « hey embarque » (Camille). Anne a, pour sa part, fait l'expérience de violence psychologique doublée de violence physique. Elle marchait « dans la rue pis y'a quatre hommes dans une voiture qui m'suivaient. Y faisaient des tours de blocs pour garder le même rythme que moi, qui étais à pieds. Pis y feintaient de m'frapper ». Craignant d'être heurtée par la voiture, elle s'est réfugiée dans un parc, « pis j'suis restée là très très très longtemps », ajoute-t-elle.

Quant à Carole, elle a vécu un épisode de harcèlement psychologique à caractère politique. Elle raconte que durant la grève étudiante de 2012, elle portait le carré rouge, symbole de la contestation des mesures d'austérité du gouvernement libéral. Un homme les a suivies, elle et son amie, dans le métro de Montréal, exprimant son insatisfaction vis-à-vis de la contestation étudiante. Selon Carole, il s'est permis de les suivre parce qu'elles étaient « deux jeunes femmes universitaires » et que conséquemment, « ça lui donnait le sentiment de pouvoir nous agresser encore plus de nous suivre ».

Les lesbiennes subissent aussi ce type de harcèlement en raison de leur sexualité (Chetcuti-Osorovitz et Jean-Jacques, 2018). Juliette parle des regards insistants, moqueurs et méprisants que de jeunes hommes attablés au Tim Hortons posaient sur elle alors que sa copine lui donnait des marques d'affection. Cet épisode a été marquant pour Juliette, car « c'est à ce moment-là que je me suis rendu compte que la sexualité pis l'intimité entre femmes ne pouvaient pas être exposées de la même façon qu'une intimité hétérosexuelle ». Élise, bisexuelle, renchérit en parlant du regard des inconnu.e.s et du malaise que ceux-ci provoquaient lorsqu'elle était en couple avec une femme. Pour Juliette, ces regards sont « fétichisants » et « pénètrent complètement l'intimité ».

Pour les femmes racisées, la violence psychologique peut aussi prendre la forme de regards insistants et hostiles (Kenzy), parfois accompagnés de commentaires exprimés à haute voix

¹² Johnson et Bennett (2015) classifient ce type de harcèlement parmi les violences physiques, précisant que 65% des Australiennes sondées en ont fait les frais.



par des personnes blanches à d'autres personnes blanches, sur le fait qu'il y aurait « beaucoup d'étrangers, d'étrangères au Québec » (Perrine). En résumé, les différents types de violences compris dans le harcèlement de rue sont vécus de manière transversale. Or, ces violences s'articulent différemment en fonction du positionnement des femmes dans les rapports sociaux de capacité, de race, de genre, de sexualité, mais aussi selon la conformité qu'elles entretiennent ou non vis-à-vis des normes de féminité. Ces réactions face à la résistance des femmes contre les normes de genre nous invitent par ailleurs à saisir le rôle du harcèlement de rue dans la socialisation des femmes, si ce n'est que parce qu'on exige souvent des jeunes femmes qu'elles se comportent de manière à éviter d'être agressées par un inconnu, comme si les violences vécues relevaient de leur responsabilité (Camus, 2004).

LA FRÉQUENCE ET LA STRATIFICATION DES VIOLENCES

En effet, la socialisation des femmes participe à la construction de leur corps, de leur rapport à la peur, à la culpabilité et à l'espace (Condon, Lieber et Maillochon, 2005, Turgeon et Rinfret-Raynor, 1993). Comme le mentionne la sociologue Capucine Coustere (2014 : 37-38), avant même qu'elles ne subissent du harcèlement de rue, les parents :

leur ont bien enseigné que les filles sont des victimes potentielles de violences sexuelles, simplement parce qu'elles sont des femmes, et que cette féminité est une menace pour elles [...] Elles assimilent donc, au gré des recommandations, des mises en garde, des interdictions, des rumeurs, que l'espace public est dangereux pour elles.

Tout en contribuant à cette socialisation, l'exposition aux violences sexistes dès le plus jeune âge influence tout autant leurs rapports non seulement aux hommes (méfiance vis-à-vis des inconnus), mais aussi à l'espace public et à la place qu'elles y occupent (Camus, 2004). Autrement dit, elles apprennent très tôt que la rue est le « territoire des hommes » (Perrine).

Camille souligne à ce titre que les injonctions des parents exhortant leurs filles à « faire attention » lorsqu'elles sortent le soir ou quand elles utilisent le transport en commun, combinées au sexisme ambiant, prennent pour ainsi dire la forme d'une première couche; une première couche de violence symbolique sur laquelle se superposent les épisodes de harcèlement et d'agressions. Cette stratification des violences comprend aussi la superposition des épisodes de violences – sexuelle, conjugale ou des violences liées au capacitisme (Lysandre) – perpétrées par des hommes connus de la victime, sur les violences commises par des inconnus. Elle se combine à la fréquence à laquelle les participantes subissent des épisodes de harcèlement de rue au cours de leur vie, pour provoquer un ensemble de conséquences. Dans la foulée, Brown et Maillochon (2002 : 314) notent que la « gravité de la situation » [...] n'est pas liée à la nature de l'agression (physique, psychologique...), mais s'accroît avec la répétition des faits et le cumul des types



d'actes violents ». En outre, la stratification et la fréquence constituent deux dimensions importantes dans l'analyse des impacts du harcèlement de rue, puisque ces violences s'additionnent de manière à les revictimiser sur une base régulière.

Selon les participantes, la fréquence du harcèlement sexiste en général et du harcèlement de rue raciste en particulier est suffisante pour créer un « climat de peur » (Fatima).

« Ça me tente pu de vivre ça, pis ça me tente pas que mes enfants vivent ça. [...] maintenant je suis rendue-là, ça me tente pu d'être un objet public ». (Michelle)

Puisque le phénomène est largement répandu, les expériences des autres femmes (amies ou inconnues) ont des impacts sur leur propre vie, les poussant notamment à l'hypervigilance. Conséquemment, même si la recherche ne nous permet pas de mesurer le degré d'influence de cette stratification des violences sur les impacts documentés, il convient d'en tenir compte, si ce n'est que pour éviter de juger les récits des femmes selon des critères abstraits voulant qu'une agression soit plus dommageable que le fait d'être suivie. Comme le soulignent Stéphanie Condon, Marylène Lieber et Florence Maillochon, (2005 : 268), il « n'existe pas de

relation simple et directe entre le type d'acte et sa conséquence spécifique en termes de souffrance ou de changement de comportement ». Alors que le fait de siffler une femme dans la rue peut paraître anodin aux yeux de certains, cet acte peut entraîner des impacts psychologiques (tel que la réactivation d'un trauma) chez celles qui ont subi d'autres épisodes de violences au cours de leur vie. En outre, ces faits qui semblent anodins « fonctionnent comme de véritables 'rappels à l'ordre' ». (Condon, Lieber et Maillochon, 2005 : 269).



LES IMPACTS

« J'ai pas le goût qu'on entre en contact avec moi [...] j'ai pas le goût qu'on me parle parce que selon mes expériences, les gens qui vont me parler, c'est vraiment plus pour me harceler que pour me dire des choses utiles [...] Je ne fais pas confiance t'sais, ça mène à ça le harcèlement de rue : tu ne fais pas confiance ». (Lysandre)

Les divers types de violences, leur fréquence et leur stratification ont ainsi des impacts dans la vie des femmes rencontrées. Ceux-ci se déclinent sous diverses formes, incluant les transformations du rapport des femmes à l'espace, au temps, à la vie sociale et à leur corps. À cela s'ajoute l'utilisation de stratégies, d'objets ou d'animaux afin de se défendre et d'assurer sa propre sécurité. Enfin, le dernier registre d'impacts couvre les conséquences d'ordre psychologique et émotionnel.

LES IMPACTS SPATIO-TEMPORELS

Comme l'explique Lili, les émotions désagréables engendrées par le harcèlement de rue sont souvent associées à des lieux et à des moments. Conséquemment, la peur que provoque le harcèlement de rue contraint plusieurs femmes à limiter leurs déplacements et à restreindre leur occupation de l'espace public (Alessandrin et Dagorn, 2018; Johnson et Bennett, 2015; Logan, 2015; Coustere 2014; Condon, Lieber et Maillochon, 2005; Cousineau, 1994; Davis, 1994). Réactivées lorsque diverses circonstances sont réunies (par exemple, lorsqu'elles croisent des inconnus dans la rue, le soir), ces émotions désagréables les conduisent à : contourner certains lieux (quartiers, rues ou stations de métro), éviter de sortir à certaines heures, changer leurs modes de déplacement, modifier leur itinéraire ou encore leur façon d'occuper l'espace.

Dans certains cas, les lieux à éviter sont moins ciblés et touchent plutôt à un type d'espace, comme les ruelles ou les parcs. Laure, par exemple, évite les parcs lorsqu'elle se déplace seule la nuit. Ce type d'impact est toutefois loin d'être inédit. En effet, à la fin des années 1980, Irène Cinq-Mars et Charles Perraton (1989) ont analysé les pratiques spatiales en prenant pour études de cas le carré Saint-Louis et l'avenue piétonne de la rue Prince-Arthur. Rappelant les propos des participantes, cette étude démontre avec éloquence que les « manières de faire » et les « modes d'être »¹³ dans le parc étudié répondent aux

¹³ Définis respectivement comme des comportements et des « types de rapports imaginaires que les usagers entretiennent aussi bien par rapport à ce qu'ils font dans l'espace que par rapport à la matérialité de l'espace et aux personnes qui s'y trouvent » (Cinq-Mars et Perraton, 1989 : 24).



logiques d'appropriation de l'espace par les hommes (voir aussi Raibaud, 2015). En comparant les récits des hommes et des femmes, les chercheur.e.s expliquent ainsi que « les femmes voient surtout ce que les autres y font, sans trop voir ce qu'elles peuvent y faire », tandis que les hommes n'ont aucun mal à occuper l'espace, parlant même « comme s'ils étaient les maîtres du lieu » (1989 : 25). En outre, pendant que les hommes « y trouvent le temps de flâner », les femmes « développent toutes sortes de stratégies d'évitement » (1989 : 25), à la manière des participantes qui, des dizaines d'années après avoir subi un épisode de harcèlement de rue, se déplacent différemment dans l'espace public en fonction de l'heure de la journée, privilégiant les lieux bien éclairés et les rues passantes la nuit. Lorsqu'elles se déplacent seules le soir, les ruelles peuvent leur sembler menaçantes.

Même si les épisodes de violence recensés ont eu lieu tant de jour que de nuit, il n'en demeure pas moins que la peur de la nuit est fortement ancrée chez plusieurs répondantes, de telle sorte que la plupart privilégient les sorties durant la journée pour profiter de la lumière. Comme le soulignent Stéphanie Condon, Marylène Lieber et Florence Maillouchon (2005) ainsi que Hille Koskela (1999), cette peur n'est pas le fruit d'une perception insensée de la part des femmes, mais plutôt la conséquence d'une construction sociosexuée de l'espace, voire « du monopole masculin de l'espace », une fois la nuit tombée (Condon, Lieber et Maillouchon, 2005 : 268). Ce monopole masculin de la nuit semble à ce point influencer les déplacements des femmes que même en Finlande, lorsque les nuits d'été sont claires, les femmes ne sortent pas davantage la nuit (Koskela, 1999). Autrement dit, ce n'est « pas le manque de lumière qui incite les femmes à rester sur le qui-vive, mais la dimension sociale de la nuit » (Condon, Lieber et Maillouchon, 2005 : 268).

Or, il est indéniable que pour certaines, cette peur est le résultat d'un vécu de violence, comme Juliette qui pratique désormais la course à pied le matin parce qu'elle subit moins de harcèlement que le soir. Dans certains cas, les sorties nocturnes et solitaires sont complètement proscrites, à l'instar d'Élisabeth qui, depuis qu'elle a été agressée en soirée dans son quartier, ne sort plus le soir, y compris pour faire une course au dépanneur du coin. Perrine, qui appréciait aller au cinéma la nuit tombée, s'en trouve quant à elle empêchée, craignant de subir à nouveau des violences. Enfin, suite à un épisode de harcèlement de rue, des participantes ont perdu momentanément l'envie de sortir, de nuit comme de jour (Sophie). En résumé, bien qu'une proportion importante d'épisodes de harcèlement de rue se produisent de jour, les sorties nocturnes sont particulièrement limitées et contraintes, quand elles ne se retrouvent pas complètement bannies du registre des pratiques urbaines.

Le harcèlement de rue limite ainsi la liberté de déplacement et l'autonomie des femmes. Plusieurs participantes sortent de soir, mais uniquement si elles sont accompagnées. Elles demandent parfois à des proches (surtout des hommes) de les conduire là où elles doivent aller et évitent d'attendre seules à une station de métro ou à un arrêt d'autobus (Élise). Cet accompagnement est parfois conditionnel aux sorties. C'est le cas pour Sophie, qui a



cessé de se rendre chez des amis qui refusaient de la raccompagner à la station de métro lorsqu'elle souhaitait rentrer chez elle.

Pour tenter d'éviter de subir du harcèlement, les lieux où la promiscuité physique est de mise – comme dans le transport en commun ou encore dans les lieux majoritairement occupés par des hommes – sont proscrits. Sophie évalue les personnes présentes dans un wagon de métro avant d'y entrer, préférant ceux dans lesquels les femmes sont plus nombreuses. Il lui est aussi arrivé de laisser passer un autobus parce qu'il était occupé par des jeunes du secondaire et qu'elle ne se sentait pas en confiance en tant que femme trans (voir aussi Lubitow *et al.*, 2017). La surreprésentation, voire la simple présence d'hommes en groupe, pousse des participantes à éviter certains lieux afin de ne pas subir de harcèlement de rue, ou encore pour ne pas réactiver des émotions désagréables (comme l'anxiété) liées à des expériences de violences antérieures. Par contre, pour les participantes ayant des limitations physiques, changer d'itinéraire ne constitue pas une forme de protection envisageable contre le harcèlement de rue, comme l'explique Lysandre : « si je change de rue ou je change de trottoir, ben ça me met une difficulté supplémentaire parce que ce trottoir-là, cette rue-là je ne la connais pas, il y a peut-être de la construction ».

« J'ai fait mon deuil de me sentir en sécurité dans la ville de Montréal » (Léa)

Le harcèlement de rue a aussi pour effet de limiter le mode de transport des participantes. Certaines, comme Anne ou Léa, évitent de prendre le transport en commun, préférant la marche ou le vélo. Celles qui en ont la possibilité, comme Charlotte ou Carole, optent pour la voiture ou le taxi. Le choix du mode de transport dépend parfois du moment de la journée ou encore de la possibilité d'être accompagnée ou non. Par exemple, Michelle prend son vélo de jour et préfère le taxi la nuit. Fatima préfère prendre un taxi le soir plutôt que sa voiture, pour ne pas risquer de devoir se garer trop loin de chez elle et avoir à marcher seule jusqu'à son domicile. Or, certaines n'ont pas d'autre possibilité que de prendre le transport adapté (Tazzia). Conséquemment, les modes de transport dits actifs, comme le vélo, ainsi que les services de taxi ne sont pas des options envisageables pour toutes, sans compter qu'ils ne prémunissent pas contre le harcèlement de rue. Ainsi, pour de nombreuses femmes, les possibilités de sortie sont restreintes par l'impossibilité de choisir un mode de transport qui leur semble sécuritaire.

Le harcèlement de rue peut aussi avoir des impacts sur le choix du lieu de résidence ou de travail. Certaines participantes préfèrent habiter ou se déplacer dans des quartiers où elles estiment être moins à risque de subir des violences. C'est le cas de Carole qui, afin d'éviter le risque d'être agressée par des inconnus dans le transport en commun, choisit son milieu de travail en fonction de sa proximité avec son domicile. Certaines répondantes ont pour leur part décidé de déménager, comme Anne qui, pour se soustraire aux violences racistes,



a quitté un secteur de la ville où la population est majoritairement blanche pour un quartier où résident davantage de personnes issues de l'immigration.

En somme, comme l'explique Camille, les impacts spatio-temporels du harcèlement de rue peuvent perdurer dans le temps ou se faire sentir de façon intermittente :

pour moi, c'est vraiment par épisode. Des fois quand on en vit [du harcèlement], tu vas modifier [tes comportements] pendant un bout. [Ensuite] tu te sens mieux, tu te réappropries peut-être certains lieux [et] transports, pis là t'en vis un autre. C'est comme vraiment une espèce de vague là [...] c'est sûr qu'à un certain moment où j'vis un épisode, ben là ça va être « non, j'sors pu à telle heure pendant un bout ». Pis après j'pense que les mesures de protection que l'on se fait dans notre tête, un moment donné, tandis que l'épisode s'est p't-être assez caché en arrière de notre tête pour se dire « bon ben là c'est correct, j'y vais ».

Tout bien considéré, les contraintes spatio-temporelles découlant de la nécessité de se protéger du harcèlement de rue réduisent la possibilité, pour les femmes, de s'approprier l'espace public. Si la mise en place de stratégies d'évitement (ne plus sortir la nuit, éviter de se déplacer seule, ne plus utiliser le transport en commun, etc.) leur permet, en quelque sorte, de sortir malgré leur peur d'être confrontées au harcèlement de rue, l'adoption de ce type de pratique demeure, en définitive, une conséquence de ces violences qui dégradent leur qualité de vie¹⁴. Comme le mentionne Perrine, « je me prive quand même de ma liberté, c'est ça le pire, [...] c'est moi qui me prive de ma liberté, on m'impose de faire ça ». Alors que de nombreuses femmes en viennent à restreindre leur liberté, les auteurs de ces violences continuent de circuler librement dans l'espace public, comme le dénoncent les répondantes.



¹⁴ Vera-Gray (2016 :11), citant des sociologues féministes (Holgate, 1989; Gordon et Riger 1989; Madriz, 1997; Hamner et Stanko, 1985) compare la peur du harcèlement de rue à celle du viol, qui a pour impact de brimer la liberté de mouvement des femmes, agissant comme une forme de contrôle social les contraignant à adopter des changements de comportement qui minent leur qualité de vie.

LES EFFETS SUR LA VIE SOCIALE

Un autre type d'impact fréquemment mentionné par les participantes concerne leur vie sociale. En effet, il ressort des focus groupes que les actes de harcèlement de rue génèrent de la crainte et de la méfiance, plus spécifiquement envers les hommes inconnus, ce qui pousse certaines répondantes à éviter bien des interactions. C'est le cas pour Lysandre, qui a perdu l'envie d'entrer en relation avec des inconnus. Pour éviter de subir de la violence, des participantes disent esquiver tout échange, y compris non-verbal, avec des hommes, à la manière de Camille qui s'abstient de les regarder dans les yeux, ou de Claude qui ne répond plus aux passants qui lui adressent la parole (voir aussi Alessandrin et Dagorn, 2018; Johnson et Bennett, 2015; Macmillan, Nierobisz et Welsh, 2000). Laure, par exemple, se souvient qu'elle allait jadis à la rencontre d'inconnus, qu'elle discutait avec des hommes en situation d'itinérance, mais qu'elle a cessé de le faire par crainte que ces rencontres éphémères ne l'exposent à du harcèlement. Elle estime du même coup que sa « spontanéité [s'est] cassée ».

Certaines participantes maintiennent toutefois la communication avec des hommes inconnus dans leur quartier, parce que ces liens positifs entretenus avec leur voisinage contribuent à créer un sentiment de sécurité. Or, elles le font dans la crainte, comme Florence, qui se sent moins à l'aise de discuter avec des hommes qu'elle ne connaît pas. Quoi qu'il en soit, Juliette regrette d'avoir moins de sympathie envers les inconnus : « c'est un impact qui est comme plate parce que j'ai pas le goût d'être comme ça, mais c'est ça qui se passe ». En somme, considérant les dangers potentiels que peuvent occasionner les contacts avec des inconnus (Vera-Gray, 2016), le harcèlement de rue nuit à la possibilité de créer du lien social, d'entrer en relation avec des personnes avec qui elles partagent l'espace public, ce qui mène à une forme de repli sur soi.

Enfin, le harcèlement de rue a aussi des impacts sur leurs relations avec leur entourage (proches, collègues, amis), traversant ainsi le domaine « public » pour passer au « privé ». Léa explique à ce propos que le harcèlement de rue « s'imbrique même à mes relations interpersonnelles » avec des hommes. Quant à elle, Kenzy raconte que le harcèlement raciste de la part d'inconnu.e.s qui gravitent dans son entourage participe de son isolement. Après avoir subi maints commentaires racistes, notamment lorsqu'on lui dit « mange du porc » alors qu'on sait qu'elle est musulmane, elle décline des invitations à des fêtes tenues par une majorité de personnes blanches. Le récit de Kenzy souligne une fois de plus la pertinence de décentrer l'analyse du harcèlement de rue par rapport à l'espace public, pour mieux tenir compte des récits de violences commises par des inconnus derrière des portes closes. En provoquant une mise à distance des femmes avec les hommes en général ou des femmes racisées avec les personnes blanches – même celles de leur entourage –, le harcèlement nuit à la vie sociale des femmes interrogées, les empêchant de profiter des nouvelles rencontres et des liens qu'elles auraient pu nouer, les soustrayant parfois de réseaux dont elles pourraient bénéficier pour contrer l'isolement.



LES IMPACTS CORPORELS

Nous regroupons sous le vocable « impacts corporels » les conséquences qui touchent aux vêtements et à la démarche, à ce corps qui bouge différemment pour prendre moins de place et dont on masque certains aspects pour éviter un autre épisode de harcèlement (Vera-Gray, 2016; Raibaud, 2015; Coustere, 2014). Autrement dit, ces impacts forment un ensemble de « pratiques corporelles », mais aussi de changements d'habitudes renvoyant essentiellement aux modifications apportées à la posture, au non-verbal et aux déplacements. Bref, ils renvoient au corps qui est marqué par tant de violences au quotidien, au corps qui se déplace rapidement ou qui est empêché de circuler, voire d'être visible et d'habiter l'espace public.

La plupart des impacts corporels concernent des changements d'habitudes et la mise en place de pratiques qui perdurent dans le temps, à l'exception de la sensation de souillure, qui peut, quant à elle, marquer le corps au moment même de l'agression et dans les heures qui suivent. À ce propos, Charlotte raconte avoir eu le corps marqué par le harcèlement de rue, soit tout de suite après que les mains d'un inconnu l'aient touchée sans son consentement. Son réflexe a alors été de se doucher pour nettoyer cette souillure. La sensation de souillure peut aussi perdurer dans le temps. Une douche semble alors insuffisante pour l'éliminer, à l'instar de Laure selon qui les épisodes de harcèlement de rue viennent « dépos[er] quelque chose dans mon corps », comme si le sang se retirait de ses membres et « qu'il fallait que je vive avec quelque chose qui était taché en dedans ».

Au niveau des impacts à long terme, nous comptons aussi ces pratiques corporelles visant à « disparaître », à la manière de Sophie qui, dans le transport en commun, cherche à cacher son corps, à avoir « tendance à disparaître, être plus délicate, plus tranquille, plus dans mon coin, pour ne pas être aperçue ». Parfois, dans le métro, elle n'ose même pas bouger, de peur de se faire remarquer. Dans le même ordre d'idées, la recherche met en lumière des effets sur le corps des femmes que l'on pourrait qualifier de préventifs, à savoir des « stratégies » (Michelle) ou des pratiques que les participantes mettent en place dans l'espoir de prévenir de nouvelles violences. Par exemple, Léa a modifié sa façon de s'habiller en privilégiant le port de « bottes de travail pour marcher », hiver comme été, ce qui lui permet de se sentir « plus en confiance ».

En outre, l'habillement est abordé par plusieurs participantes, dont Laure et Michelle qui disent porter plus souvent le pantalon afin d'éviter d'être harcelées. Laure raconte à ce sujet que, pendant les quatre années suivant un épisode de harcèlement dans le métro, elle traînait « tout le temps un pantalon quand je savais que j'allais revenir plus tard le soir, pis je me changeais pour pas être en jupe si je décidais d'en porter une le jour ». S'inscrivant dans la durée, cette obligation de porter le pantalon est partagée par Perrine et Michelle, qui témoigne que lorsqu'elle se joint à une fête « je vais apporter des pantalons longs, un *hoodie* pis une casquette » et quelque chose « pour me cacher les cheveux ». Elle souhaite ainsi masquer sa féminité, à l'instar de Charlotte qui a pris l'habitude de cacher ses seins sous des chandails très amples et de ne pas dénuder ses épaules pour cacher ses tatouages. Or, les « stratégies » dont elles parlent ont un coût. Par



exemple, Juliette doit supporter la chaleur lorsqu'elle pratique la course à pied, car elle a décidé de porter des chandails plutôt que des « tops de sport ». Par contre, ajoute-t-elle, à « 35 degrés là... y faisait chaud en mautadine », tandis que du côté des coureurs il « y'a plein de gars en *chest* ! » Le harcèlement de rue force ainsi plusieurs femmes à cacher leur corps qui, jugé trop exposé ou dénudé, pourrait être qualifié d'« indécent » (Laure) et servir de prétexte pour justifier les actes d'un harceleur.

Camoufler sa féminité peut toutefois représenter « une affaire d'équilibre » (Juliette), notamment pour les lesbiennes. Comme le soulignent Natacha Chetcuti-Osorovitz et Sarah Jean-Jacques (2018) pour la France, contrôler ses gestes pour éviter de « dévoiler » son orientation sexuelle dans l'espace public est le quotidien de nombreuses lesbiennes. En effet, explique Juliette, il faut « être féminine pour passer [pour hétérosexuelle], mais pas trop pour pas avoir l'air vulnérable. C'est tout un casse-tête dans lequel c'est dur de se retrouver », conclut-elle. Un casse-tête que Florence connaît bien puisqu'il lui est arrivé de se faire « traiter de *butch* » et de craindre de la « violence physique ». *A contrario*, Sophie ne peut pas se permettre d'adopter des attitudes qualifiées de masculines, car comme femme trans « si je fais des actions trop masculines, j'ai tout le temps peur d'être mal genrée ou d'être perçue comme un gars ». La peur de Sophie est somme toute liée à des risques de violence physique concrets, selon le taux plus élevé d'agressions commises sur les corps de femmes trans considérés non conformes (notamment aux États-Unis, voir Lubitow *et al.*, 2017). Dans tous les cas, Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn (2018 : 19) parlent de « police de genre », un concept avancé par Husson pour qualifier le contrôle exercé par les auteurs d'agressions sexistes qui, en jugeant de la féminité des victimes, forcent l'adoption de normes de genre chez les femmes.

En lien avec les effets du harcèlement de rue sur la vie sociale, traités précédemment, plusieurs participantes tentent non seulement d'adopter des attitudes jugées plus féminines ou masculines, mais elles modifient aussi leur façon de bouger leur corps de manière à éviter les contacts (Juliette) ou pour s'assurer que leur regard ne croise celui de personne (Florence) et qu'il soit rivé sur quelque chose, comme leur téléphone. Par exemple, Camille craint de regarder les gens dans les yeux dans le métro, de peur qu'ils pensent « que c'est une invitation ». Le harcèlement de rue a aussi un impact sur la posture du corps. Se « tenir droite » et regarder droit devant soi sont des exemples de postures à adopter selon Florence, qui estime que dans l'espace public une femme doit avoir « l'air de savoir où [elle] [s]en va ». Prendre un « air dur » est aussi une technique employée pour éviter d'être harcelée (voir aussi Lieber, 2002 et Lenton *et al.*, 1999). Juliette sourit moins aux personnes qu'elle croise et si quelqu'un.e entre en contact avec elle, elle se ferme à la discussion, surtout s'il s'agit d'un homme. Tout comme Juliette, de nombreuses femmes évitent de sourire afin de prévenir une situation de harcèlement, alors que les injonctions d'inconnus exigeant d'elles qu'elles sourient en tout temps comptent parmi les formes de harcèlement documentées (Davis, 1994).

En termes de changements d'habitudes, Lili a, pour sa part, décidé d'arrêter de se maquiller, « pour pas [s]e sentir comme un objet ». Florence a, quant à elle, été contrainte de masquer sa pilosité à force d'être la cible de violences verbales dans l'espace public.



Depuis trois ans, elle blondit les poils situés au-dessus de sa lèvre supérieure, modifiant ainsi des aspects de son corps. Qui plus est, Lili porte des écouteurs, tout en modulant le son de la musique pour entendre « ce qui se passe autour de toi, t'assurer que t'es pas suivie ». Florence porte aussi des écouteurs lorsqu'elle se déplace, mais cela lui semble parfois insuffisant. Il lui arrive donc, tout comme Juliette, de « courir le plus vite [possible] jusque] chez moi » de sorte que « personne ne peut m'atteindre ». Faisant écho aux impacts spatio-temporels traités plus tôt, les corps de Juliette et Florence fuient l'espace public puisqu'ils ne semblent pas pouvoir l'habiter pleinement. Mais qu'en est-il pour celles qui ne peuvent pas fuir, en raison d'une limitation physique ? C'est le cas de Lysandre qui ne peut pas courir, au risque de trébucher. Conséquemment, elle marche plus lentement qu'à son habitude dans les moments où elle se sent en danger. Lysandre attire de nouveau notre attention sur cette difficulté supplémentaire que rencontrent celles qui ne peuvent pas bouger leur corps rapidement lorsque vient le temps de fuir un harceleur.

En somme, les femmes interrogées ne semblent pas libres d'occuper pleinement l'espace public, d'y flâner, ni de prendre le temps d'y circuler, de s'y arrêter, bref d'habiter la ville. Comme le soulignent à juste titre Irène Cinq-Mars et Charles Perraton (1989 : 27), les femmes :

n'ont pas le temps. Le temps de quoi ? Le temps de la rêverie, le temps d'investir un rapport imaginaire à l'espace [...] Le temps vertical de la rêverie est interdit aux femmes dans la mesure où ces dernières sont constamment rattrapées par le présent des hommes [...] C'est leur pouvoir de « configurer des mondes possibles » qui s'en voit réduit du fait de l'imposition de ce monde-ci par les hommes.

Par voie de conséquence, les impacts répertoriés dans cette section révèlent l'invisibilisation des corps des femmes dans la ville, ou encore leur visibilité réduite. Ils mettent aussi en lumière les marques et les traces que le harcèlement laisse sur leurs corps, tandis que l'attitude et la posture qu'elles sont forcées d'adopter varient selon leur positionnement dans les rapports sociaux de genre, de sexualité et de capacité.

L'OBLIGATION DE RIPOSTER

En plus des marques que le harcèlement de rue laisse sur les corps des participantes, ces violences les forcent à devoir trouver le meilleur moyen de riposter. La présente recherche fait ressortir trois principaux types de réactions : la riposte directe, impliquant une confrontation avec l'auteur des violences (verbale, non-verbale ou physique), la riposte indirecte (tel que la sollicitation du soutien des témoins ou l'action militante) et l'absence de riposte, découlant notamment de la crainte de représailles ou de l'effet de surprise.

Les réactions des participantes face au harcèlement de rue, quelles qu'elles soient, sont généralement des décisions murement réfléchies, stratégiques, où rien n'est laissé au hasard. Laure illustre ainsi la complexité de sa réflexion quant à la manière de faire face au harceleur, ainsi que toute l'énergie qu'elle doit y consacrer. Elle se demande d'abord :



comment j'gère l'espace là ? J'ai le banc devant moi, y'a le gars qui est à côté, pis il faut que j'essaie de sortir [...] c'était comme la crainte de : « y vas-tu toucher mes fesses, y vas-tu avoir plus accès à moi ? » C'était comme l'espèce de dilemme de faire quelque chose, pis peut-être d'empirer la situation, ou juste de rester là, mais en même temps j'étais vraiment pas confortable.

De plus, leur décision dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont leur état d'esprit. Certaines affirment se sentir plus fortes lorsqu'il y a des témoins, ou si elles sont accompagnées par des personnes qui les appuient, ou encore si elles font confiance aux gens de leur entourage pour les soutenir adéquatement.

Parmi les réactions documentées, nous comptons les propos de celles qui décident de ne pas réagir, car même si cela peut sembler paradoxal, il s'avère que l'absence de riposte est une tactique visant à assurer leur sécurité, notamment pour les femmes en situation de handicap, dont les contraintes physiques complexifient la fuite en cas de représailles. Comme indiqué précédemment, Lysandre fait partie de celles qui ne peuvent ni courir, ni changer l'itinéraire prévu en raison de leurs limitations. En outre, ce « répertoire de l'opossum¹⁵ » inclut les récits de celles qui réagissent en figeant, en se repliant sur elles-mêmes, en ignorant le harceleur ou en s'éloignant de lui.

D'autres choisissent de confronter le harceleur, que ce soit en lui adressant directement la parole (lui intimer de cesser, exprimer sa désapprobation, dénoncer son acte), en se défendant physiquement ou encore en lui manifestant, de manière non-verbale, leur dégoût ou leur colère. C'est le cas de Lili, qui estime qu'il n'est « pas question que j'garde le silence, moi ça vient trop m'chercher faque [je dis] : 'là tu décâlisses, va-t-en, moi j'veux pas t'parler pis y'a pas personne ici qui veut t'parler' ». Lorsque Camille a eu l'impression d'être suivie, elle s'est retournée en donnant un coup de coude et elle a « frappé quelqu'un. Y'avait vraiment du monde. Pis après j'ai commencé à courir, pis j'me suis retournée pis en fait, y'étaient trois ». Quant à elle, Anne mentionne que lorsqu'elle est témoin d'une agression, pour dissuader l'agresseur, elle utilise son téléphone en faisant semblant de le filmer ou de le prendre en photo, ajoutant que « pour vrai, à tout coup ça a fonctionné [...] Parce que ça renverse vraiment le regard, pis là, la personne elle a peur d'un coup qu'on ait comme capturé le moment de l'agression ».

Espérant dissuader le harceleur, certaines utilisent la stratégie « d'invoquer un protecteur absent », comme discuté par Carol Gardner (1995). Élisabeth en a fait usage en menaçant ainsi celui qui la suivait dans le métro : « si tu veux pas que je l'appelle mon mari, laisse-moi tranquille ». Se défendant aussi sur-le-champ, Tazzia a fait fuir son harceleur en braquant son cellulaire et en disant : « toi, va-t-en avant que j'appelle la police ». D'autres vont solliciter un appui extérieur, que ce soit auprès des témoins de la situation, ou en

¹⁵ Nommé ainsi en clin d'œil à ses stratégies de survie qui consistent le plus souvent à « faire le mort ».



faisant appel à leurs ami.e.s ou à leurs conjoints. Élise explique à cet effet que « mon arme, c'est mes chums [...] c'est comme ma défense, je leur dis 'viens me chercher' ».

Plus près de la réplique après-coup, d'autres stratégies qui ne sont pas *in situ* incluent la dénonciation du harcèlement sur les réseaux sociaux. Des participantes optent aussi pour des stratégies collectives à long terme, organisant des actions concertées ou s'impliquant dans des luttes anti-oppressions. C'est le cas de Kenzy qui, face à son vécu d'agressions sexistes et racistes, dit être devenue militante féministe, antifasciste et de gauche, ou encore d'Anne, qui raconte avoir « commencé à être plus militante antiraciste ». Lili parle de l'action collective mise sur pied avec d'autres étudiantes universitaires suite aux situations de harcèlement subies sur le campus. Elles ont créé un groupe Facebook, « un groupe d'alerte. Tu te situes à une place X sur le campus, puis toi t'es victime ou t'es témoin de quelque chose, ou tu sens qu'y s' passe quelque chose, t'envoie comme une alerte [...] pour te sortir de la situation ».

Enfin, les réactions face au harcèlement de rue semblent évoluer au fil du temps. Cette évolution est d'autant plus perceptible pour celles qui ont des enfants. Alors que, plus jeune, Carole avait recours à des stratégies d'évitement, elle raconte avoir développé l'attitude inverse afin d'être un modèle pour son enfant : « c'est pas vrai que je vais montrer à ma fille à se taire pis à jamais réagir. J'ai comme pris une espèce d'assurance où j'ai un sentiment de pouvoir [...] pis maintenant j'en laisse pas une passer. [...] je réponds du tac au tac pour qu'elle ait cet exemple-là ». Michelle abonde dans le même sens, ripostant systématiquement depuis qu'elle a des enfants, à la fois pour leur montrer que le harcèlement est inacceptable, leur apprendre qu'il est légitime de riposter et pour tenter d'abolir cette violence, pour elle-même et les générations en devenir. Cela dit, il convient de rappeler que peu importe le type de riposte adopté, « le problème, ce n'est pas le comportement de la femme ciblée, mais bien celui de l'agresseur ». (CÉAF, 2017 : 9)

L'UTILISATION D'OBJETS OU D'ANIMAUX

Parmi les stratégies que les participantes adoptent pour se protéger du harcèlement, figurent également diverses utilisations d'objets ou d'animaux. Ils ont certes d'autres raisons d'être, mais sont ici analysés comme des moyens de défense ou de protection contre le harcèlement de rue. Par exemple, la monnaie représente, pour Sophie, un objet qu'elle doit toujours avoir sur elle, de sorte que lorsque « quelqu'un me quête de l'argent, je peux juste lui donner de l'argent et passer à autre chose » pour éviter de potentielles représailles. Puisque les objets dont il sera ici question ne seraient pas utilisés à cette fin si les participantes se sentaient en sécurité dans l'espace public, il nous a semblé pertinent d'analyser leur utilisation comme autant d'impacts du harcèlement de rue (Johnson et Bennett, 2015; Lenton *et al.*, 1999; Turgeon et Rinfret-Raynor, 1993).

À cet égard, le téléphone cellulaire est l'un des objets les plus couramment utilisés, notamment parce qu'il est « rassurant » (Sophie). Lili l'utilise quant à elle pour accéder à *Google Maps*. Elle planifie ainsi mieux ses déplacements et évite surtout de se perdre dans les rues de Montréal, dans l'espoir d'éviter le harcèlement de rue. Florence en fait autant,



précisant qu'elle s'est munie d'un forfait plus coûteux pour améliorer son accès à *Google Maps*; une dépense qu'elle n'aurait pas eu à envisager s'il n'y avait pas de harcèlement de rue. Autrement dit, les femmes doivent mobiliser des ressources financières pour contrer le harcèlement de rue, ce qui est d'autant plus problématique pour celles qui disposent de peu de revenu (Riger, Gordon et LeBailly, 1982). Les récits de Lili et Florence font par ailleurs écho à l'analyse développée plus tôt, à savoir que les corps des femmes ne peuvent habiter pleinement la ville, et que celles-ci ne peuvent se permettre de contribuer à « l'éloge de la lenteur » (Honore, 2007), puisque plusieurs évitent de se perdre et de passer trop de temps à l'extérieur. Rappelons que l'utilisation du vélo ou de la voiture leur sert aussi à se déplacer plus rapidement et à éviter de nombreux contacts.

Le téléphone cellulaire est également utilisé pour filmer (Anne) ou texter des amies, notamment par Laure qui leur envoie un message pour les aviser qu'elle est rentrée chez elle saine et sauve. Il en va de même pour Anne et Carole, qui demandent à leurs amies de leur écrire lorsqu'elles sont « bien arrivées » à destination. Sophie utilise son téléphone surtout dans le transport en commun, en particulier lorsqu'une personne la fixe du regard. Elle *chatte* alors avec ses ami.e.s ou les « texte » pour se rassurer. Juliette parle aussi au téléphone avec une amie qui a pris l'habitude de lui demander de l'accompagner de cette façon durant le trajet qu'elle parcourt pour rentrer chez elle.

Comme mentionné plus tôt, les écouteurs servent aussi à contrer de possibles violences dans l'espace public. Lysandre les porte pour éviter que les gens lui adressent la parole. Certaines écoutent de la musique pour ne rien entendre, pour faire « comme si [les harceleurs] n'existai[en]t pas » (Élise), alors que d'autres font « semblant » d'écouter de la musique (Florence) afin de rester « alerte[s] » (Sophie).

Les clefs comptent aussi parmi les objets les plus utilisés. Lysandre fournit des détails sur leurs usages, précisant que « si c'est une femme [qui marche derrière], je me sens super *safe*. Si c'est un homme [...], je vais sortir mes clefs ou savoir que mes clefs ne sont pas loin ». Les clefs sont parfois placées entre les jointures (Lili et Anne), à la manière d'une « arme » (Juliette) qu'elles pourraient utiliser pour se défendre. Carole utilise aussi ses clefs, tout comme la cigarette, qu'elle ne fume pas, mais qui pourrait lui servir d'arme. Pour le dire avec ses mots « si jamais quelqu'un arrivait, je pourrais lui foutre dans un œil ».

En terminant, les chiens accompagnent parfois les femmes interrogées, car elles trouvent leur présence sécurisante. C'est le cas de Charlotte qui explique :

j'me promène beaucoup avec mes chiens, pis je vais chez mes ami.e.s avec mes chiens, pis je trouve que c'est hyper rassurant. Autant le jour, tu peux te faire harceler parce que « sont donc ben beaux tes chiens », autant la nuit c'est comme si les gens y'ont comme plus peur, ils les voient moins bien, je sais pas. Pis c'est des grosses bibittes, ce ne sont pas des chihuahuas, c'est des huskies.

Elle utilise donc ses chiens pour se protéger, et ce même lorsqu'elle sort faire une course de quelques minutes « au dep. la nuit, même à côté de chez moi, je prends les chiens, je



les accroche au dep. pis on retourne à maison ». En somme, les participantes mobilisent souvent des objets et parfois des animaux pour se protéger de la violence commise par des inconnus. Peu importe leurs utilités premières, la recherche démontre que la monnaie, le téléphone, les écouteurs, les clefs, les chiens et même les cigarettes peuvent soit servir « d'arme » ou être utilisés dans l'espoir de décourager les inconnus d'interagir avec elles.

LES IMPACTS PSYCHOLOGIQUES ET ÉMOTIONNELS

Bon nombre d'études documentent les effets psychologiques et émotionnels du harcèlement de rue (Fileborn et Vera-Gray, 2017; Coustere, 2014 par exemple). Certaines font écho aux impacts recensés dans cette recherche, notamment en ce qui a trait à l'hypervigilance et aux cauchemars récurrents (DelGreco et Christenson, 2019; Chetcuti-Osorovitz et Jean-Jacques, 2018; Condon, Lieber et Maillochon, 2005; Lenton *et al.*, 1999). De plus, comme nous l'avons vu plus tôt, le harcèlement de rue dépasse le seul registre des violences sexuelles, pour inclure des violences physiques et des violences verbales certes sexistes, mais qui s'imbriquent à d'autres rapports sociaux. Conséquemment, certains des impacts psychologiques qui seront discutés ici relèvent spécifiquement de l'imbrication des violences commises par des inconnus dans l'espace public, comme dans le cas de Juliette qui se garde désormais de démontrer de l'affection à une femme dans le métro. Elle témoigne même avoir « délaissé les relations avec les femmes », ce qu'elle estime être une conséquence des nombreux actes de harcèlement subis et liés à son orientation sexuelle (voir aussi Chetcuti-Osorovitz et Jean-Jacques, 2018).

Les participantes discutent aussi d'impacts d'ordre émotionnel qui, « même [s'ils] sont semblables, varient tout de même selon la nature de l'événement » (Léa) et peuvent se conjuguer aux conséquences d'ordre psychologique (des troubles anxieux, par exemple). Ces impacts psychologiques peuvent être « majeurs », explique Tazzia. En effet, après avoir été confrontée à un exhibitionniste s'étant masturbé devant elle, Tazzia a consulté une psychologue et s'est vue obligée de modifier ses habitudes alimentaires, puisque la vue d'un aliment de forme phallique lui coupe l'appétit depuis. Qui plus est, les émotions dont les participantes discutent (incluant le dégoût) sont « réactivées par des lieux, par des circonstances » ou par des témoignages, tandis qu'elles « perdure[nt] dans l'temps » (Tazzia). Léa ajoute même qu'elle ne « pense pas que ces émotions-là vont partir ». Pour illustrer cette durée, nous retenons particulièrement la tristesse qui habitait les participantes lors de leur participation aux focus groupes, plusieurs ayant pleuré en partageant leurs récits ou en écoutant ceux de leurs paires.

La culpabilité compte parmi les effets émotionnels du harcèlement de rue les plus souvent nommés (DelGreco et Christenson, 2019). Se sentir coupable ou responsable de la violence subie est une émotion largement partagée, même chez celles qui s'estiment davantage outillées pour y faire face, comme Camille qui a suivi des cours d'autodéfense. Elles sont nombreuses à se demander ce qu'elles ont fait de « pas correct » (Michelle), « alors que c'est lui l'fauteur, c'est l'agresseur en fait qui est entré dans ta bulle » (Camille). Qui plus est, Florence raconte s'être sentie coupable vis-à-vis de son conjoint qui marchait avec elle



quand un homme l'a insultée. La culpabilité est aussi très présente chez Sophie, qui raconte que cette émotion est partagée par plusieurs femmes trans, surtout parce qu'elles se sentent contraintes d'être « accommodantes » et « polies » à l'endroit des hommes qui les agressent, de peur que leur violence n'augmente en intensité. En outre, le harcèlement de rue a occasionné « une perte de confiance en moi, de mon estime de moi », ajoute Sophie. Camille croit que la culpabilité est plus forte chez les jeunes femmes, essentiellement parce qu'elles sont agressées au moment où elles développent leur estime de soi, leur confiance en elles et leur personnalité (voir aussi Alessandrini et Dagorn, 2018). La désillusion qui s'ensuit semble d'autant plus grande qu'elles apprennent très tôt ce qu'est le sexisme (Camille et Léa).

La honte se combine souvent à la culpabilité (Perrine), tandis que le dégoût suit de près. Des participantes ont confié se sentir « sales » (Laure et Florence) ou « dégueulasses » (Charlotte et Laure) suite aux épisodes de harcèlement. Les origines du dégoût de Florence sont doubles. Au même moment où elle en ressentait pour celui qui se masturbait devant elle, elle se sentait « salie » par cet agresseur; sans compter que, comme mentionné plus tôt, les femmes qui vivent ce type d'émotion ont « le réflexe d'aller se laver parce qu'on se sent salies » (Élise). En résumé, le dégoût, la culpabilité et la honte habitent les participantes à court, moyen et même à long terme.

Dans le registre des effets émotionnels, nous comptons aussi les récits de celles qui se sentent « démunie » (Léa), « impuissante » (Florence) ou « isolée » (Lysandre) à la suite d'un épisode de harcèlement. Elles se sentent démunies ou impuissantes parce qu'elles ne savent pas vers qui se tourner (Léa) et qu'elles ont l'impression que personne n'intervient concrètement pour faire cesser ces violences. Cette impuissance en amène certaines à se « résigner » (Florence), comme si rien ne pouvait mettre fin au harcèlement de rue. D'autres se sentent isolées, notamment parce qu'elles n'ont personne à qui en parler (Camille), même lorsqu'elles sont accompagnées de leur conjoint au moment de l'agression. Cette émotion est renforcée lorsque leurs proches minimisent la violence vécue et ne tiennent pas compte du fait qu'elles la subissent sur une base régulière (Léa).

La peur est aussi un impact largement partagé par les répondantes et documenté par les recherches sur la question (DelGreco et Christenson, 2019; Lubitow *et al.*, 2017; Johnson et Bennett, 2015; Logan, 2015; Condon, Lieber et Maillachon, 2005; Fenster, 2005; Camus, 2004; Koskela, 1999; Gardner, 1995; Cousineau, 1994). La source de cette peur est la même pour la vaste majorité d'entre elles : les hommes¹⁶. Sophie a non seulement peur d'eux, mais, en tant que femme trans, elle craint également d'avoir « l'air d'un gars » et d'être mégenrée. Quant à Lysandre, « dès qu'il y a une personne qui passe, j'ai soit peur qu'elle [me] regarde, soit peur qu'elle m'arrête, qu'elle me pose des questions » à propos de son handicap. La peur est souvent ressentie au moment même où elles sont harcelées, comme pour Léa, qui a « senti que tout mon corps *shakait* » lorsqu'un inconnu la suivait

¹⁶ Rappelons l'exception des femmes racisées qui peuvent aussi se méfier des personnes blanches, femmes et hommes confondu.e.s.



dans un corridor de l'université. La peur peut aussi les habiter après coup, se manifestant notamment lorsqu'elles partagent leur récit de harcèlement de rue.

Dans bien des cas, la peur perdure et prend la forme d'une « insécurité profonde » (Lili) ou d'une anxiété (Florence); des effets pouvant être suffisamment persistants pour qu'elles aient l'impression de « mourir un peu plus, chaque fois » (Davis, 1999 : 177. Notre traduction). Claude, qui a été agressée il y a de nombreuses années par un inconnu dans la file d'attente d'un autobus, explique que la peur peut persister pendant « plus de 40 ans, quand je dois prendre l'autobus pis qu'on doit attendre en ligne. C'est stressant, j'ai des chaleurs », ajoute-elle. Selon Lysandre, l'insécurité que produit le harcèlement de rue sur le long terme « vient agir sur notre santé physique, mentale, pis notre niveau d'énergie, puisque t'es tout le temps dans la prévention pis dans la surveillance ». En regard de cette citation, soulignons que la peur peut à son tour provoquer des effets durables. Dans le cas de Kenzy, les attaques racistes à l'endroit des femmes parlant arabe¹⁷ l'amènent à avoir peur de parler sa langue maternelle dans des lieux publics. À ce propos, elle témoigne d'un moment où elle parlait au téléphone avec sa mère qui « m'appelle du Maroc, on parlait en arabe. J'étais là, dans le magasin, et j'ai senti que j'avais peur de parler en arabe ». Lorsqu'elle est trop envahissante, la peur peut aussi nécessiter un soutien psychologique. C'est le cas de Laure, qui raconte avoir demandé ce type de soutien pour l'aider à conjuguer avec les conséquences d'une agression sexuelle subie dans le transport en commun. Michelle a également suivi une thérapie, qui ne lui a cependant pas permis de chasser ses cauchemars récurrents, au cours desquels elle se sent paralysée. Florence a aussi été forcée de demander de l'aide suite à des épisodes de « troubles paniques ». En somme, elles témoignent d'un sentiment de méfiance ou d'hypervigilance constant et permanent dans le transport en commun ou lorsqu'elles marchent dans l'espace public. Une peur intense que Sophie connaît bien, puisque les femmes trans sont la cible de « regards *creepy* » liés à la « fétichisation » des personnes trans (Lubitow *et al.*, 2017).

Il s'agit bien souvent d'une hypervigilance qui modifie le rapport des participantes aux hommes dans l'espace public et qui les habite lorsqu'elles croisent un inconnu dans la rue. En lien avec les impacts spatio-temporels, corporels et les ripostes dont il a été question précédemment, soulignons que l'hypervigilance en amène plus d'une à observer et à analyser régulièrement l'espace dans le but de se positionner ou de se déplacer de façon à éviter d'être harcelée (Fileborn et Vera-Gray, 2017). Cette appréhension de l'espace est d'ailleurs constante chez les femmes ayant des limitations fonctionnelles, qui doivent régulièrement scruter les trottoirs pour s'assurer de pouvoir s'y déplacer. L'hypervigilance consiste aussi parfois à tenter de passer inaperçue, en longeant les murs par exemple. C'est ce que fait Charlotte qui, dans le bar qu'elle a l'habitude de fréquenter, s'assoit toujours de façon à ce que ses tatouages soient face au mur, pour éviter qu'on ne vienne les toucher

¹⁷ Une répondante soulève un épisode survenu à Montréal en juillet 2019, alors qu'un homme blanc qui croisait une femme d'origine algérienne parlant arabe à sa fille de trois ans sur le trottoir face à une garderie, leur a hurlé des insultes sexistes et racistes. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2019-07-25/un-homme-attaque-verbale-une-femme-d-origine-algerienne-et-sa-fille-de-3-ans>



sans son consentement. Elle ajoute à ce propos : « t'es tellement self-conscious tsé de ta position dans l'espace, pis t'y penses tout le temps, ça devient des réflexes ». L'hypervigilance peut aussi les amener à se braquer lorsqu'elles sont suivies par un homme, à bomber le torse pour donner l'impression d'être musclée (Lili) ou à être dans « un état de chien de garde » (Léa) (voir aussi Lenton *et al.*, 1999). Dans ces cas précis, l'hypervigilance se combine avec la colère, surtout lorsque le transport en commun est bondé et qu'elles estiment que les risques d'agression sont plus élevés.

La colère surgit aussi lorsque les participantes se remémorent et recensent les nombreuses fois où des inconnus les ont harcelées dans l'espace public, essentiellement parce qu'elles sont « tannées » (Lili) ou parce qu'elles estiment avoir le droit de se sentir en sécurité dans leur quartier. Elles considèrent qu'il est injuste que les femmes et les filles ne puissent pas circuler librement dans la ville sans subir de violence, voire qu'elles aient à modifier leurs habitudes alors que les harceleurs ne changent leurs comportements. Comme le souligne Lili, en faisant référence à un épisode où un automobiliste l'a suivie en commentant sa tenue : « on a l'droit d's'habiller comme on veut *fuck* ! Pis, lui [l'agresseur], [...] lui y continue, sa soirée n'est pas gâchée [...] Ils ne sont pas ébranlés, ils ne sont pas déstabilisés ». La colère est parfois provoquée par le décalage entre la réaction qu'elles auraient voulu avoir et celle qu'elles ont eue sur le moment (Anne). La colère perdure dans le temps pour Lysandre, qui cumule des expériences de violences capacitistes dans l'espace public. Il en va de même pour Fatima, qui se demande constamment : « est-ce qu'il m'a traitée comme ça parce que je suis [racisée] ? [...] je ne le sais pas, et je ne le saurai jamais. Mais à l'intérieur de moi, ça alimente une frustration », une colère face au racisme ambiant.

En somme, le harcèlement de rue provoque « une montagne russe d'émotions, une myriade d'émotions » (Tazzia) désagréables chez celles qui y sont confrontées. De la colère, de la culpabilité, de la honte, du dégoût, un sentiment d'isolement, mais surtout de la peur et de l'hypervigilance qu'elles pourraient ne plus ressentir si la ville de Montréal était exempte de harcèlement de rue. Ajoutons à cela que les thèmes qui ressortent le plus du sondage du CÉAF (2017) sont : la peur (98), la colère (80), le malaise (63), l'objectification (42), la tristesse (40), la frustration (39), le stress (36), l'agression (23), le choc (16), le dégoût (13), l'injustice (13), la culpabilité (5) et la fatigue (4). Dans l'ensemble, ces impacts émotionnels se combinent bien souvent à des effets psychologiques durables pour marquer profondément la vie des participantes.






STOP AU HARCÈLEMENT DE RUE! ENSEMBLE, RÉAGISSONS!

Le harcèlement de rue crée un climat insécurisant pour toutes les femmes. Cessons de le tolérer, le banaliser, le justifier.


CÉAF
 CENTRE D'ÉDUCATION ET D'ACTION
 DES FEMMES DE MONTRÉAL
 514 524-3901

Québec 

Avec le soutien de
 Ville-Marie
 Montréal 

1-888-933-9007
 Ligne-ressource provinciale pour
 les victimes d'agression sexuelle.
 Bilingue. 24/7. Sans frais.

LES RÉACTIONS DE L'ENTOURAGE ET DES AUTORITÉS

Ça m'arrive pas souvent d'être en compagnie d'hommes pis de vivre des épisodes de harcèlement, pis là [j'étais avec] mon copain qui, tsé c'était vraiment intense, je m'attendais à de la solidarité de sa part, que enfin ça allait lui ouvrir les yeux sur un truc qu'il ne voyait pas normalement. Pis au contraire [...] je voyais à quel point y'avait rien compris de ma situation [...] je sentais que ça aggravait la situation pour moi d'entendre ses commentaires et sa réaction (Florence).

Certaines réactions de l'entourage des femmes interrogées font également partie des conséquences des violences commises par des inconnus sur leur vie. Il s'agit notamment des attitudes ou propos qui les victimisent de nouveau et qui renforcent les impacts d'ordre psychologique. Inversement, lorsque les réactions impliquent du soutien et de l'écoute, celles-ci peuvent aider les femmes harcelées à surmonter les violences vécues. Nous nous attarderons sur ces deux types de réactions – aidantes et nuisibles – de la part des témoins, des proches et des autorités, afin de proposer les meilleures attitudes à adopter face au harcèlement de rue, du point de vue des premières concernées.

LES PRATIQUES AIDANTES

Le premier registre d'attitudes aidantes s'applique lors du dévoilement de l'épisode de harcèlement et renvoie essentiellement à l'empathie¹⁸. En outre, lorsqu'elles se confient, les participantes mentionnent l'importance de l'écoute active, ce qui implique de prendre le temps de discuter calmement en faisant preuve d'empathie (Laure), tout en laissant la victime/survivante s'exprimer. L'enquête souligne aussi que les victimes/survivantes doivent être crues et prises au sérieux, c'est-à-dire qu'il importe de ne pas minimiser ni mettre en doute leurs propos. À cet égard, Perrine raconte que les mots « je te crois », prononcés par les intervenantes de son centre de femmes, ont été d'un grand soutien dans un contexte où la parole des victimes/survivantes est souvent remise en question. Pour éviter de faire naître chez elles de la culpabilité ou de renforcer celle qu'elles ressentent déjà, il importe aussi de ne pas les juger, ni de chercher dans leur comportement ce qui aurait pu *provoquer* le harcèlement (tenue vestimentaire, consommation d'alcool ou choix du lieu de sortie). Notons à cet effet que lorsque les frères de Michelle lui ont dit d'entrée de jeu que l'agression qu'elle a vécue « n'était pas de sa faute », leurs paroles ont été

¹⁸ Il rejoint les suggestions offertes par les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) aux personnes qui reçoivent des dévoilements. Pour en savoir plus : <http://www.rqcalacs.qc.ca/attitudes-aidantes.php>.



libératrices pour elle. Enfin, offrir de les accompagner lors de leurs prochaines sorties et les informer au sujet des ressources d'aide s'offrant à elles leur permet de ne pas se sentir seules à affronter la situation.

Un second registre d'attitudes aidantes touche à la politisation de leur expérience. Autrement dit, des répondantes estiment que la collectivisation de leur vécu peut les aider à prendre du recul face à ce qui s'est produit, à dépersonnaliser la violence et à se sentir davantage en mesure de l'affronter. À ce propos, la création d'espace de non-mixité entre femmes favorise le partage de vécus selon plusieurs répondantes, dont Carole qui a

« Je pense aussi que le genre de la personne qui nous accompagne à un gros impact, parce que quand je suis avec un homme, je vais me sentir plus en sécurité physique, je vais avoir moins peur, mais je me sens moins en sécurité émotionnelle » (Juliette)

développé « des stratégies de self care entre amies ». Faisant contraste avec les réactions courantes des hommes de leur entourage – banalisation, manque d'empathie et de soutien ou encore culpabilisation –, celles qui se sont confiées à des femmes partageant un vécu d'oppression similaire (sur la base du handicap, du genre, de l'orientation sexuelle ou de la racialisation) ont nommé se sentir pleinement comprises et soutenues. C'est notamment le cas de Lysandre qui, lorsqu'elle a besoin « de parler d'une situation qui articule harcèlement et capacitisme », se tourne vers « une

personne qui comprend à 100% ma vie. Tsé y'a pas de questions à se poser, elle vit la même chose [...] je n'ai pas à expliquer pleins d'affaires [et] en plus elle a une écoute incroyable ». En somme, divers types de pratiques féministes représentent autant de formes d'aide pour soi-même que pour d'autres femmes. C'est ce que confie Anne, pour qui il est important de s'entourer « de personnes féministes [...] parce que justement on croit en ton témoignage, même que c'est un partage d'expériences souvent ».

Le troisième registre d'attitudes aidantes regroupe les interventions des témoins lors des épisodes de harcèlement (et les confrontations souhaitées selon Lenton *et al.* 1999). Les participantes évoquent ici de réels moments d'entraide. Dans certains cas, des personnes ont chassé l'inconnu, comme lorsque Camille a vu un témoin sortir littéralement le harceleur du wagon de métro où il sévissait. Michelle raconte avoir vu un conducteur de la STM arrêter son autobus et appeler la sécurité afin qu'un passager ayant harcelé plusieurs passagères soit escorté vers la sortie¹⁹. Parfois, des témoins ont apostrophé directement le harceleur, comme Lili qui a intimé un homme de cesser de fixer les fesses d'une jeune fille, ou ce groupe d'hommes qui a ordonné à un harceleur de sortir du wagon de métro, jusqu'à ce que celui-ci s'exécute. Les témoins utilisent parfois des techniques subtiles de diversion. C'est le cas de Carole, qui s'est dirigée vers une femme en faisant semblant de la connaître, pour ensuite entamer une conversation avec elle, forçant ainsi le harceleur à quitter les lieux. Sophie et Perrine ont elles aussi fait fuir des harceleurs en

¹⁹ N'en déplaise aux passagers qui s'impatientaient, faisant preuve d'une attitude que l'on peut qualifier de nuisible envers les passagères qui ont été agressées.



s'asseyant à côté de leurs victimes, tandis que Claude a tendance à fixer ces hommes du regard afin d'afficher sa désapprobation.

Le dernier registre de pratiques aidantes concerne les témoins qui interviennent après l'épisode de harcèlement pour venir en aide à la victime/survivante ou pour interpeller le harceleur. C'est le cas de Charlotte, qui a couru vers une femme qui avait été battue par un groupe d'hommes dans la rue afin de lui offrir du soutien. Quant à elle, Laure s'est opposée plus d'une fois à des harceleurs alors que les victimes avaient parfois quitté les lieux. Elle fait le récit de l'une de ses interventions :

j'y ai dit « c'est vraiment dégueulasse », pis là [il répond] : « Ben là tsé j'aime les femmes, c'est juste un compliment » [...] Je lui ai juste dit : « Ça n'a pas rapport de dire que c'est d'aimer les femmes [ce que tu fais], t'as quatre fois son âge ! [...] Tu te rends pas compte de l'impact que t'as ». Et y'a une fille qui était sur son jeu vidéo [qui lui a répondu] : « Hey on n'est pas des chattes ! » t'sais pis là ça [a fait rire] une autre fille, [et] ça a comme créé une connivence pis j'pense que pour moi, ça a été comme libérateur de faire cette expérience-là, juste de [réaliser que] tout d'un coup, on est ensemble pis c'est lui qui est tout seul.

À la lecture de son témoignage, force est de constater que le fait de réagir peut inciter d'autres témoins à intervenir et créer ainsi un élan de solidarité.

Cela dit, pour les témoins, réagir sur le coup n'est pas envisageable dans tous les cas. Certaines répondantes considèrent qu'elles pourraient aggraver la situation. Lili explique à ce sujet que lorsqu'elle est témoin d'un acte de harcèlement de rue, elle réagit en fonction de son évaluation du risque: « [parfois] la seule affaire que j'étais capable de faire, c'est d'garder un contact visuel avec la personne [harcelée]. Pis c'est parce que toi aussi t'as peur de t'mettre à risque. T'as peur d'amplifier le risque pour l'autre personne », conclut-elle. Tazzia rappelle que le harcèlement de rue se produit souvent de façon furtive et que le temps – nécessaire pour évaluer la situation et penser à une réaction appropriée – ne permet pas toujours d'intervenir. Elle ajoute qu'avec des limitations fonctionnelles, intercéder en faveur des survivantes en s'interposant physiquement comporte un risque accru. Dans le même ordre d'idées, Perrine nomme avoir subi des repréailles après être intervenue verbalement auprès d'un harceleur qui s'en prenait à une femme portant le voile. Elle raconte :

[J]e suis allée voir le monsieur et je lui ai dit : « arrêtez, c'est du harcèlement ce que vous êtes en train de faire, [...] vous voyez la caméra là, vous êtes filmé en ce moment et madame peut déposer une plainte contre vous et moi je suis témoin de ce que vous êtes en train de faire » [...] [I]l est monté avec moi dans le métro et il a laissé la dame tranquille [...] il est allé vers les jeunes en disant : « ah... maintenant le Québec ne reçoit que des étrangères », et je sais qu'il [parlait] de moi.



Cet extrait montre que pour les témoins, le fait d'intervenir directement auprès des harceleurs peut avoir un coût, ce que confirme l'enquête de Mischa Dekker auprès de jeunes témoins en France (2019). Bien qu'il s'agisse d'une attitude aidante pour plusieurs victimes/survivantes, elle est souvent envisagée en fonction des risques de représailles potentiels.

LES ATTITUDES NUISIBLES

Comme souligné plus tôt, la majorité des participantes préfèrent partager leurs expériences en matière de harcèlement de rue avec d'autres femmes. Cette décision est souvent prise suite à de mauvaises expériences avec des hommes auprès de qui elles se sont confiées et qui les ont de nouveau victimisées (blâmées, dénigrées ou culpabilisées). Selon Joane Turgeon et Maryse Rinfret-Raynor (1993 : 114), il est même « déconcertant de constater à quel point des hommes peuvent trouver anodins et amusants certains comportements – siffler une femme dans la rue, par exemple – qui, chez les femmes, déclenchent le signal d'alarme qui les prévient d'un danger imminent ». Le manque d'écoute et d'empathie, voire le fait de réduire les victimes/survivantes au silence, sont présentés comme des attitudes nuisibles envers ces dernières. À titre d'exemple, Florence

« Ce que j'avais le plus besoin c'était de le dire, de douceur, d'être écoutée tsé, d'être réconfortée. [...], mais, au final c'est avec moi que tu hausses le ton c'est pas avec l'agresseur, ça me déstabilise, faque j'en parle pas vraiment avec les hommes en fait, pas du tout » (Florence).

a partagé une expérience de harcèlement de rue à son père, qui s'est immédiatement mis en colère, a haussé le ton et ne l'a pas écoutée. Non seulement cette attitude ne lui a pas permis d'exprimer les sentiments qui l'habitaient, mais elle l'a, de surcroît, contrainte à gérer les émotions de son père.

La culpabilisation des victimes/survivantes et les jugements portés sur leur réaction face à un épisode de harcèlement semblent avoir des effets particulièrement néfastes. Lili raconte avoir parlé d'une expérience avec sa

mère, qui lui a alors fait plusieurs recommandations pour éviter d'être harcelée. Son frère a toutefois désapprouvé sa confiance, sous prétexte que son récit risquait d'inquiéter leur mère. En priorisant le bien-être de leur mère au détriment de celui de sa sœur, la réaction de son frère a fait naître de la culpabilité chez Lili, qui regrettait de s'être confiée. En plus de la culpabilité que les remontrances, mais aussi les recommandations, font vivre aux participantes, il n'est pas rare qu'elles imposent des contraintes, même sans le vouloir. C'est à tout le moins le cas des suggestions de ne plus sortir seule le soir, formulées à Élisabeth par son amie et sa mère. Suite à son agression, Élisabeth précise que son amie « avait peur qui m'arrive la même chose que ce qui m'est arrivé. Pis là c'est pour ça que [...] je ne sors pu ». Elle en a aussi parlé à sa mère qui lui a dit : « Elisabeth [...] sortir le soir toute seule, pour toi c'est pas bon. Faut que tu sois en sécurité ». Quant à elle, Léa se remémore les remontrances que sa mère lui a adressées quand, à neuf ans, elle et son amie étaient fières d'avoir « fait des *fuck you* » aux automobilistes qui les ont sifflées alors qu'elles se promenaient sur la rue. Face à ces reproches condamnant sa riposte, Léa mentionne avoir eu « tellement honte à c'te moment-là. Pis j'me dis c'est fou parce que



tsé ça parle tellement du sexisme qu'on intériorise. C'est quoi mon pouvoir d'abord ? Qu'est-ce que j'peux faire ? [...] C'est vraiment le genre de réaction qui alimente le feeling d'être comme illégitime ». Sous couvert de bonnes intentions, les recommandations et les blâmes provoquent des effets émotionnels (honte et culpabilité) qui s'additionnent, en définitive, aux impacts des violences, tout en faisant reposer la responsabilité du harcèlement sur les épaules des victimes.

Il va sans dire que ne pas croire ou prendre au sérieux les victimes/survivantes est une attitude nuisible, à laquelle plusieurs participantes ont été confrontées. Mettre en doute leur récit en questionnant les intentions du harceleur, en manifestant de l'empathie à son égard ou en tournant la situation en dérision sont autant de façons de décrédibiliser la victime/survivante. À ce propos, Fatima est parfois perçue comme étant « paranoïaque » lorsqu'elle témoigne du harcèlement subi et surtout lorsqu'elle dénonce son caractère raciste. De la même manière, banaliser le harcèlement de rue en le présentant comme un événement normal, voire anodin, peut avoir pour conséquence de décourager la victime/survivante dans son processus de dénonciation ou de guérison. Juliette raconte à ce sujet que son entourage parle du harcèlement de rue comme s'il s'agissait d'une fatalité dont il faut s'accommoder. Enfin, chercher à prendre la situation en main sans égard aux besoins des victimes/survivantes, ou encore ne pas respecter leurs demandes peut contribuer à les isoler. Par exemple, après avoir été menacée par un inconnu au moment où elle se rendait chez ses « amis de gars », Sophie leur a demandé de la raccompagner lorsqu'elle venait leur rendre visite. Loin de répondre à sa demande, ceux-ci ne « comprenaient pas. Ils disaient : 'ah ça me tente pas'. Ils ne voyaient pas que c'était quelque chose d'important pour moi. J'ai fini par arrêter d'aller là-bas, pis y'ont fini par arrêter de m'inviter à leur soirée, pis j'ai perdu contact avec eux ».

En plus de contribuer aux impacts du harcèlement de rue sur la vie sociale des participantes, les attitudes nuisibles de leurs proches peuvent les décourager de porter plainte. Mais qu'en est-il lorsque les autorités policières adoptent elles-mêmes des attitudes nuisibles envers celles qui font appel à leurs services ?

LES ATTITUDES NUISIBLES DE LA POLICE ET DES AUTORITÉS

D'entrée de jeu, précisons que les dénonciations quant au manque de soutien de la part des policiers et des autorités de la STM sont suffisamment importantes pour leur réserver une sous-section. Même si elles sont peu nombreuses à avoir appelé à l'aide ou porté plainte auprès des autorités (la police et des agents de sécurité de la STM), les quelques participantes qui l'ont fait ont généralement vécu des expériences négatives. En d'autres mots, rares sont les cas où des participantes ont vu leur plainte être reçue avec considération. Généralement, l'inefficacité des procédures, l'inaction et le manque de professionnalisme de certains agents ont contribué à décourager les femmes de dénoncer d'autres situations aux autorités, ou ont dissuadé celles qui n'ont jamais porté plainte.

À ce propos, des participantes racontent que le processus de plainte, que ce soit auprès de la STM ou de la police, s'avère inefficace. Bien que ce type de démarche demande un



investissement en temps et en énergie, Lili raconte être allée porter plainte au poste de police pour finalement ne jamais être recontactée : « le processus de dénonciation y'est pas invitant [...] Quand tu décides de mettre ton énergie dans ça, ben j'pense que t'en perds plus que t'en gagnes », conclut-elle. Le fait de ne pas obtenir de suivi par rapport à leur plainte laisse bien souvent les victimes/survivantes dans l'attente d'une résolution qui demeure sans réponse.

Les participantes abordent aussi le manque de professionnalisme, voire le manque de respect auxquels elles font parfois face. En effet, plusieurs mentionnent ne pas avoir été traitées avec dignité par les autorités lors du dépôt de leur plainte. C'est le cas de Michelle, suite à une tentative d'agression sexuelle :

quand j'ai fait ma déposition, quand y m'ont emmenée [...] [les policiers] trouvaient ça drôle que j'me sois défendue [...] [Mais] [j]'ai été blessée physiquement longtemps tsé. Pis j'ai trouvé ça comme cruel comme réaction, le fait que parce qu'on s'défend, ça diminue la gravité d'la charge [...] physiquement j'étais défaite là [...] ça m'a comme vraiment dévastée. Moi depuis ce temps-là, la police, le plus loin possible.

À la lecture de ces propos, force est de constater que le manque d'égards de la part des autorités constitue une violence de plus pour la victime. Dans le même ordre d'idées, le fait d'être témoin de brutalité policière a amené Camille à ne pas faire confiance aux policiers et à ne pas porter plainte après avoir subi un épisode de harcèlement.

Par ailleurs, il arrive aux participantes de ne pas être crues par les autorités, ou encore que ces autorités n'acceptent pas de recueillir leur plainte et, conséquemment, d'intervenir. Par exemple, Élisabeth a signalé un épisode de harcèlement auprès d'un agent de la STM qui a mis sa parole en doute, lui demandant si elle disait la vérité. Dans bien d'autres cas, le corps policier ne s'est pas déplacé et n'a pas proposé à la victime de porter plainte. Tazzia raconte à ce propos avoir « appelé la police et je me suis fait répondre : 'Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ?' [...] C'est choquant de voir la non-réceptivité de l'autre bord », ajoute-t-elle. De plus, la violence sexuelle dénoncée par Tazzia a été qualifiée, par l'agent ayant reçu son appel, de « grossière indécence », minimisant de la sorte ce qu'elle avait subi. Il l'a ensuite découragée de porter plainte, sous prétexte qu'elle ne craignait pas pour sa sécurité au moment des faits. Plus largement, Arnaud Alessandrin, Johanna Dagorn (2018), Bianca Fileborn et F. Vera-Gray (2017) notent que les institutions (incluant les tribunaux) ont tendance à minimiser la gravité du harcèlement de rue, ce qui crée un fossé entre les expériences des victimes et leur traitement par ces mêmes institutions. Tout comme Tazzia, d'autres ont perçu l'inaction des autorités comme une façon de leur faire comprendre qu'elles ne les prenaient pas au sérieux et ne croyaient pas leur version des faits, ce qui leur a fait vivre de la colère et du découragement. Pour Sophie, la colère se combine à la crainte que l'intervention policière soit teintée de préjugés à l'endroit des femmes trans : « [j]e ne me sentirais vraiment pas à l'aise de contacter la police, de parler avec la police ou d'interagir avec la police en tant que femme trans [...] J'ai peur [...] de pas



être prise au sérieux, en tant que femme trans ou même en tant que femme, je sais que ça arrive souvent ».

Considérant ces obstacles et le peu d'égards avec lesquels elles sont parfois reçues, les participantes sont nombreuses à ne jamais être passées par un processus de plainte pour harcèlement de rue. Au-delà du manque d'espoir que leur plainte aboutisse (Stanko, 1987), le fait de ne pas connaître le harceleur, de ne pas toujours être en mesure de le décrire ou encore de devoir fournir une preuve des violences vécues en décourage plus d'une. Conséquemment, que ces violences soient commises par des inconnus représente un obstacle spécifique à la dénonciation du harcèlement de rue auprès des autorités pour celles qui souhaiteraient emprunter cette voie. Le risque de ne pas être crue augmente aussi, dans un contexte où ce type de violence est peu reconnu. Est-ce pour cette raison que le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) ne tient pas de registre statistique du nombre de plaintes reçues ? Sans pouvoir répondre à cette question, il apparaît pour Élise que si la police remet parfois en doute la parole de celles qui portent plainte pour agression sexuelle – une infraction criminelle pourtant reconnue par la loi –, il n'est alors pas envisageable de porter plainte pour des violences aussi banalisées que le harcèlement de rue. Ajoutons que pour certaines participantes, il est contradictoire de chercher ce type de soutien auprès des hommes – qu'elles perçoivent comme majoritaires dans le corps policier – dont elles ont tendance à se méfier.

Enfin, il est important de noter que bien des participantes refusent de faire appel aux autorités, parce qu'elles ne souhaitent pas avoir recours à des mesures répressives, qu'elles jugent inefficaces. Pour Laure, punir les individus au cas par cas ne permettra pas de mettre fin définitivement au harcèlement. Selon elle, le changement doit plutôt passer par des solutions collectives et sociales. Tout comme Laure, plusieurs femmes interrogées estiment qu'il serait préférable de favoriser d'autres leviers que la répression, comme nous le verrons dans la section qui suit.





UNE VIE SANS HARCÈLEMENT DE RUE : QUELQUES RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTES

« Vous, vous naviguez dans les espaces comme si tout vous appartenait n'est-ce pas, pis vous faites c'que vous voulez. Ben nous aussi, ça nous appartient. [...] On a le droit d'exister dans l'espace public aussi. Au-delà d'être éligibles au droit de vote pis de pouvoir être politiciennes, mettons. J'ai le droit d'exister sur la rue sans me faire harceler » (Lili)

Toutes les femmes interviewées ont affirmé que sans harcèlement de rue, leur quotidien serait complètement différent, et ce tant sur le plan physique que psychologique qu'au niveau de leur vie privée et de leurs déplacements dans l'espace public. Leurs rapports à leur corps et à l'espace, tout comme leurs relations sociales, en seraient transformés. Au-delà des impacts positifs sur leur propre vie, plusieurs mentionnent que l'absence de harcèlement de rue bénéficierait à toute la société. La fin des violences dans l'espace public verrait naître des quartiers plus accueillants et inclusifs, où la méfiance ferait place à la confiance, où il serait possible de développer un sentiment de communauté, d'aller vers l'autre, de s'entraider et de créer des liens. Lili renchérit en évoquant un « sentiment de légèreté, de liberté [...] un quotidien qui serait apaisé, qui aurait moins de stress, moins de charge mentale, moins d'anxiété [...] pis au-delà de ça, le sentiment d'appartenance, vraiment au niveau de la citoyenneté, de se sentir à parts égales avec les hommes ». Pour bien accueillir leurs rêves, nous souhaitons mettre de l'avant les recommandations que les participantes adressent à la sphère politique, aux autorités, aux institutions d'enseignement, aux témoins et à la population en général afin de mettre fin au harcèlement de rue.

ÉCOUTER ET CONSULTER LES PREMIÈRES CONCERNÉES

Pour plusieurs participantes, les premiers murs à abattre pour mettre fin au harcèlement de rue sont le déni, le silence et l'indifférence générale entourant la problématique, tout comme l'inaction qui en découle. « Pourquoi les harceleurs continuent ? Parce que personne ne réagit », résume ainsi Perrine. Lili s'exaspère à son tour « qu'on n'en parle pas ouvertement publiquement, que les autorités, j'fais référence aux institutions ou aux gouvernements là, ne se sentent pas interpellées par la question ».

Tandis qu'elles estiment que la société ferme les yeux et demeure silencieuse face au harcèlement de rue, celles qui le subissent expriment le besoin de dévoiler et de



collectiviser leurs expériences. Faisant écho aux pratiques aidantes traitées plus tôt, cette possibilité passe par la multiplication des espaces de parole et de soutien en non-mixité. Comme l'indique Juliette, « entendre les témoignages des autres femmes, pis de voir qu'on n'est pas seules, ça fait partie de la solution ». Or, l'écoute des récits de violences ne doit pas être laissée à la seule tâche des féministes en général et des victimes/survivantes en particulier, puisque cela contribue à augmenter leur charge cognitive, que Lili qualifiait plus haut de charge mentale²⁰. Charlotte nous invite ainsi à prendre conscience du fait que tout le monde doit se sentir concerné par le harcèlement de rue, puisque les actes subis sur une base individuelle s'inscrivent dans un phénomène plus large qui touche toutes les femmes : « le problème, c'est [...] toute la société sexiste qu'y a derrière », précise-t-elle.

« Si je vivais pas dans la peur du harcèlement, mon Dieu que mon quartier serait beau. Je pourrais regarder en l'air, regarder les étoiles sur les rues qui sont pas illuminées. La vie paraîtrait avec des arcs-en-ciel, des roses un peu partout, des fleurs, ce serait tellement beau. Des bancs le long des trottoirs pour pouvoir s'asseoir et juste regarder la nature, regarder les enfants jouer, ça, ce serait un beau quartier. Ça serait la belle vie » (Claude)

Les répondantes souhaitent toutefois que la discussion demeure centrée sur les impacts de ces violences sur les femmes; une demande qui s'adresse autant à leur entourage qu'aux instances de pouvoir. Par exemple, Camille ne veut pas que les motifs des violences soient détournés, comme lorsqu'elle témoignait avoir été suivie par des hommes et que son entourage a tenté de la convaincre qu'il s'agissait d'une tentative de vol, sans même avoir été témoin de l'événement. Léa affirme à son tour que pour mettre en place des mesures efficaces pour lutter contre le harcèlement de rue, on doit écouter et consulter les premières concernées par la problématique, voire « demander [...] aux principales intéressées c'est quoi leurs besoins, pis se baser uniquement là-dessus ».

RECOMMANDATIONS À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM)

Puisque bien des actes dénoncés dans le cadre de cette recherche se sont produits dans le transport en commun, il n'est pas étonnant qu'un nombre élevé de recommandations soient adressées à la STM. Dans un premier temps, les participantes considèrent que celle-ci doit reconnaître le problème et son ampleur au sein même de ses infrastructures.

²⁰ Concept introduit en 1984 par la sociologue du travail Monique Haicault dans son texte La gestion ordinaire de la vie en deux. Il s'agit du fardeau cognitif (devoir penser aux courses à faire, par exemple) incombant aux femmes en raison de la division du travail qui profite aux hommes tant dans les sphères domestiques que professionnelles, et qui comprend le travail invisible. L'utilisation qu'en fait Lili renvoie à la charge constante d'avoir à éviter les agressions des inconnus, contrairement à bien des hommes (surtout cisgenres, blancs et hétérosexuels) qui, rarement ciblés par de telles violences, ne portent pas cette préoccupation.



Lysandre estime que la STM doit expliquer publiquement sa vision du problème et les actions concrètes qu'elle met en place pour y remédier. D'autres nomment que la STM devrait consulter les organisations qui ont développé une expertise sur le harcèlement de rue, dont le CÉAF, en plus de s'inspirer des pratiques instaurées par d'autres sociétés de transport en commun pour prévenir et agir contre ces violences au sein de leurs propres infrastructures. Par exemple, Perrine considère qu'il est grand temps, pour la STM, « d'arrêter d'afficher des pubs sexistes [parce que] ça contribue au harcèlement des femmes et aux violences ». Afin de réduire le risque d'exposition au harcèlement de rue, des répondantes recommandent aussi à la STM d'augmenter la fréquence de passage des autobus, particulièrement le soir et la fin de semaine.

Celles qui utilisent le transport adapté insistent sur l'importance de former les chauffeurs de ce service qui interviennent physiquement auprès des femmes en situation de handicap. La STM doit leur offrir des formations sur le harcèlement sexuel et les manœuvres adéquates à poser pour les aider à s'installer et à sortir de leur véhicule. Comme souligné plus tôt, les participantes ajoutent que les usagères devraient être consultées quant au contenu de ces formations.

Finalement, devant l'absence d'espace de dénonciation adéquat pour les usagères du transport en commun, plusieurs proposent la création d'un bureau des plaintes dédié au harcèlement, comportant un service de soutien offert par des intervenantes qualifiées. De plus, quelques-unes souhaitent que les harceleurs soient sanctionnés. Élise propose, par exemple, que les hommes qui sévissent dans le transport en commun reçoivent une interdiction temporaire d'utiliser ces services, et que « s'ils récidivent une, deux, trois fois, [...] qu'ils fassent des travaux communautaires ». Par contre, la justice a tendance à punir les pauvres, rappelle Florence :

ma crainte, [c'est que] les personnes riches qui ont pas affaire aux transports en commun, se retrouveraient pas punies par ça, [...] j'ai l'impression que les personnes qui sont les plus pauvres, les plus marginalisées, en souffriraient plus [parce] qu'au final le gars dans la BMW qui te klaxonne, il va s'en foutre lui si les transports en commun sont pas accessibles.

En somme, les mesures punitives ne font pas l'unanimité parmi les participantes; raison pour laquelle elles sont encore plus nombreuses à s'adresser aux institutions d'enseignement, comme nous le verrons plus loin.



RECOMMANDATIONS AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM)

À l'heure actuelle, la STM réfère au Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) les femmes souhaitant dénoncer des actes de violence subis dans le métro ou l'autobus. Or, comme mentionné précédemment, les pratiques policières font souvent preuve de peu de soutien pour les femmes qui dénoncent ces violences. À l'instar de plusieurs répondantes, Camille considère en effet qu'il « y a vraiment toute une culture [policière] à changer ». Voilà pourquoi elle propose que les services policiers aient « des formations obligatoires tant au niveau du harcèlement de rue, de la culture du viol, de la question du consentement. Pis que ça soit fait par des organismes qui ont une lecture féministe ». Cette formation devrait aussi aborder la question du profilage racial, à tout le moins pour éviter que la prise en charge du harcèlement de rue ne serve de prétexte pour réprimer davantage les hommes racisés, comme c'est le cas en France (Coustere, 2014). Faisant écho aux recherches qui analysent le caractère raciste des politiques en matière de « sécurité urbaine » (Lieber, 2002), Fatima avance du même souffle craindre que :

nos paroles soient utilisées pour démoniser nos frères, nos conjoints, nos fils, nos cousins. On veut qu'ils soient responsables et respectueux, comme n'importe quel autre homme, mais on ne veut pas non plus qu'ils soient des victimes de cette situation qu'on essaie de dénoncer. On ne voudrait pas que [...] ça ait pour effet qu'ils soient contrôlés davantage ou qu'ils vivent davantage de discrimination.

En outre, pour s'assurer que les expériences de dénonciation soient respectueuses des femmes vivant du harcèlement de rue, Camille et Michelle recommandent la création d'un bureau des plaintes, civil et indépendant du corps policier. Ce faisant, elles estiment que les mesures d'intervention en la matière ne doivent pas relever uniquement des autorités policières, mais d'une diversité d'intervenant.e.s.

RECOMMANDATIONS À LA SPHÈRE POLITIQUE

Afin que les élu.e.s prennent acte de l'existence du harcèlement de rue, Lili suggère la production d'un portrait chiffré de la problématique, qui s'appuie à la fois sur les dénonciations reçues par la police, mais aussi sur des données collectées par « la STM, les institutions, les universités, les lieux publics, gouvernementaux et parapublics ». Souhaitant que les élu.e.s soient à l'écoute des besoins de celles qui vivent du harcèlement de rue, Lysandre propose aussi que ces personnes organisent « des groupes de discussion comme vous le faites pour la recherche, mais dans leur quartier [...] [Qu'elles et ils demandent] 'dans le quartier, qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce que vous vivez ?' ». Des participantes souhaitent également que les personnes en position de pouvoir prennent conscience des préjugés et des pratiques discriminatoires dont elles sont porteuses et revendiquent que les femmes aux marges soient davantage représentées dans les



instances décisionnelles. Fatima souhaite ainsi que les femmes racisées fassent partie de la solution, voire qu'elles « fasse[nt] partie de l'autorité » décisionnelle.

RECOMMANDATIONS AUX INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

Comme évoqué plus tôt, la judiciarisation et la répression individuelle ne sont pas des réponses efficaces pour mettre fin au harcèlement de rue aux yeux de plusieurs participantes. Leurs témoignages font écho à ceux recueillis par Bianca Fileborn et F. Vera-Gray (2017) voulant que le système de justice pénale ne soit pas une avenue permettant d'obtenir réparation, leur approche punitive étant aux antipodes des approches éducatives et préventives par lesquelles passent les transformations sociales. De plus, face aux tribunaux, « c'est pas normal qu'en tant que victime, t'aies à démontrer que ce n'est pas de ta faute ce qui t'es arrivé. Ça devrait être l'inverse. [...] C'est pas aux victimes, c'est pas à nous à porter ce fardeau-là, c'est l'agresseur qui doit porter le fardeau », avance Michelle. Par conséquent, plusieurs répondantes considèrent que pour que ces comportements cessent, il faut privilégier la mise en place de mesures éducatives s'adressant à l'ensemble de la population, l'amenant à comprendre la problématique et les raisons pour lesquelles il faut arrêter de tolérer les violences commises par des inconnu.e.s.

Pour plusieurs participantes, il est donc nécessaire de changer les mentalités et cela passe par l'éducation, dès le plus jeune âge, notamment en milieu scolaire. Ainsi, elles souhaitent que la problématique du harcèlement de rue soit intégrée aux cours d'éducation à la sexualité, de manière à développer l'esprit critique des jeunes face à ces violences en abordant, entre autres, la notion de consentement. Le point de vue de Laure, mère d'une enfant fréquentant une école où un jeune élève « touchait toutes les filles sur leurs parties génitales », est éclairant. Selon elle :

[u]n enfant, c'est pas un agresseur, c'est un enfant. Il reproduit ce qu'il voit, pis ce qu'il connaît. Mais comment ça va être traité, pis comment ça va être géré, ben ça fait que ces enfants-là ils ressortent avec une compréhension ou une autre de la situation [...] [D]u point de vue du harcèlement de rue, il y a comme un travail à faire en amont au niveau de comment on apprend aux enfants à se comporter entre eux.

Cette éducation précoce à des rapports égalitaires entre les filles et les garçons contribuerait, éventuellement, à libérer les parents de la crainte que leurs propres filles ne soient agressées par des inconnus, ou que leurs fils commettent des violences contre des inconnues.

Il n'en demeure pas moins que la prévention ne concerne pas uniquement les milieux de l'enseignement. Claude propose de développer des mesures de prévention auprès de groupes-cibles parmi lesquels on compte des harceleurs, notamment sur les chantiers de construction. Elle suggère « que pour chaque contrat de construction, ça devrait être dit



aux constructeurs, de mettre des pancartes anti-harcèlement de rue sur les clôtures [...] sous peine d'avoir des amendes ». En somme, les répondantes nous invitent à faire du harcèlement de rue un enjeu de société, à développer autant de mesures de soutien que d'espaces de sensibilisation visant à mettre fin à ces violences.



CONCLUSION

Nous venons de partager un ensemble de suggestions qui participent d'un effort collectif pour que les femmes puissent occuper et circuler librement dans l'espace public. Depuis plusieurs années, le CÉAF s'organise pour lutter contre le harcèlement de rue, proposant à son tour un ensemble de recommandations qui s'arriment à celles des participantes à la recherche. Afin de répondre aux demandes du CÉAF, nous avons à notre tour entrepris de documenter divers impacts du harcèlement de rue sur les femmes habitant l'île de Montréal. En résumé, nous avons identifié : les contraintes spatio-temporelles, les effets sur la vie sociale, les impacts corporels, l'obligation de riposter ou d'utiliser des objets ou des animaux ainsi que les impacts d'ordres psychologiques et émotionnels. Force est de constater que les effets documentés ne sont pas différents de ceux analysés ailleurs dans le monde. Regroupé sous diverses terminologies, le harcèlement de rue limite tout autant la mobilité des femmes – en plus de les obliger à prévoir divers moyens pour se défendre – que ce soit au Canada (Lenton *et al.* 1999), en France (Coustere, 2014; Condon, Lieber et Maillouchon 2005; Lieber, 2002) aux États-Unis (DelGreco, 2019; Riger, Gordon et LeBailly, 1982), à Londres ou à Jérusalem (Fenster, 2005), en Australie (Johnson et Bennett, 2015) ou en Égypte (Fortier, 2012).

Cela étant, l'un des apports de notre recherche est de mettre en dialogue les diverses expériences des femmes selon leur positionnement dans les rapports sociaux, plutôt que de traiter, en silo, les impacts qui relèveraient tantôt de l'hétérosexisme, tantôt du capacitisme, par exemple (voir à ce propos Chetcuti-Osorovitz et Jean-Jacques, 2018; Gardner 1995). Grâce à ce dialogue, nous avons notamment pu démontrer que les stratégies des unes et des autres diffèrent, s'opposant même parfois, en raison du positionnement social des participantes. Par exemple, alors que courir ou changer de trottoir est une stratégie utilisée par des femmes sans limitation physique, elle semble peu accessible pour celles qui doivent composer avec une mobilité réduite. Un second exemple touche au rapport à la féminité. Il a été question du choix de masquer sa féminité à titre de stratégie d'évitement pour des femmes hétérosexuelles. Or, ce moyen de défense ne représente pas nécessairement une option pour les participantes lesbiennes qui se définissent comme « *butch* » et encore moins pour les femmes trans qui vont, au contraire, chercher à exacerber leur féminité toujours dans le but d'éviter des agressions hétérosexistes et transmisogynes. Comme le soulignent à ce propos Amy Lubitow et ses collègues dans leur étude portant sur la ville de Portland en Oregon (2017), les agressions commises contre les femmes ont davantage lieu sur les corps considérés comme non-conformes; notamment les corps qui ne correspondent pas aux standards de la féminité. Dans le même ordre d'idées et de manière originale, notre enquête souligne que les femmes aux corps tatoués, incluant les mères, sont la cible du harcèlement commis sur la base de leur non-conformité aux diktats de la féminité. Dans le cas précis des mères, et à plus forte raison de celles qui ont cessé de se raser, les contraintes inhérentes aux normes de genre se combinent aux normes de la « bonne mère », qui leur imposent de cacher leur corps et de ne pas le modifier avec un tatouage pouvant être remarqué. Plutôt que d'être



épargnées par le harcèlement de rue, nous avons aussi vu que les mères font l'objet de fétichisme sur cette base.

Agissant comme un véritable « rappel à l'ordre », voire comme un moyen de contrôle des femmes qui sortent des frontières étroites du domicile, ou des frontières des normes de genre, l'enquête a également révélé que le harcèlement occasionne des conséquences communes à toutes les participantes, que ce soit au niveau de l'hypervigilance, ou encore du choix de ne plus adresser la parole à des inconnus dans la rue et les transports collectifs. Les types de violences subis (sexuel, physique, verbal et psychologique) traversent aussi toutes les expériences de harcèlement de rue recensées, bien qu'ils prennent des formes différentes selon le positionnement des participantes dans les rapports sociaux. Ce constat vaut autant pour les attitudes nuisibles, qui peuvent non seulement les culpabiliser de nouveau, mais aussi constituer un véritable frein quant à la possibilité de surmonter les épisodes de harcèlement.

Cette recherche a été l'occasion d'insister sur des caractéristiques du harcèlement de rue dont il importe de tenir compte dans l'analyse de ses impacts, soit sa fréquence combinée au cumul des violences subies par les femmes, ainsi que sa dimension genrée. Nous avons profité de l'occasion pour ouvrir la discussion quant aux limites que posent les définitions qui associent de manière trop stricte le harcèlement de rue à l'espace public. Nous avons davantage insisté sur le fait que les auteurs de ces violences sont inconnus des victimes/survivantes, car nous voulions éviter de laisser dans l'ombre le harcèlement qui se produit dans des espaces davantage associés à la sphère privée qu'à la sphère publique. Sans cela, il nous aurait été difficile de comprendre les impacts des événements lors desquels des inconnus tiennent des propos racistes alors que des participantes sont dans le confort de leur domicile ou du domicile d'une amie. Dans la foulée, nous avons inclus les expériences de celles qui soulignent que la « rue », c'est aussi les médias sociaux sur lesquels on navigue à partir de chez soi (Fatima).

Tout compte fait, cette enquête a mis en dialogue des voix de femmes qui veulent que le harcèlement de rue soit chose du passé. Harcelées de jour comme de nuit, partout à Montréal, le plus souvent par des hommes (dont plusieurs présentent un profil pédocriminel), elles aspirent à davantage de liberté sur plusieurs plans. Sans harcèlement de rue, elles ont confié qu'elles se sentiraient libérées des contraintes corporelles et stratégies d'évitement qu'elles s'imposent, de la constante planification de leur itinéraire, mode de transport ou heure de sortie. Sur le plan psychologique, elles seraient libérées de l'obligation de composer avec l'anticipation de devoir y faire face, de l'hypervigilance face aux inconnus qu'elles croisent, des remises en question constantes face aux réactions qu'elles ont eues, de la culpabilité, de la peur, de la colère et de la honte que ces violences leur font vivre. Sans harcèlement de rue, Lysandre se sentirait plus légère et Tazzia serait « partie prenante de la vie de mon quartier, de ma ville ». Pour Michelle, l'absence de harcèlement de rue, « ça changerait toute ma vie, à 100% ». Tout bien considéré, il est grand temps que les efforts se multiplient pour permettre aux femmes de poser de petits gestes, qui peuvent sembler anodins ou banals aux yeux de ceux qui sortent de chez eux sans avoir la peur au ventre, comme prendre le temps de s'arrêter et de regarder les étoiles.



BIBLIOGRAPHIE

- Abdelmonem, A. (2015). Reconsidérer la dépolitisation : l'approche du témoin de HarassMap et la création d'une masse critique pour lutter contre le harcèlement sexuel en Égypte. *Égypte/Monde arabe*, 13.
<https://journals.openedition.org/ema/3532>
- Abedi, M. (2019, mai). Muslim women in Quebec facing increased hate amid Bill 21 debate: advocates. *Global News*.
<https://globalnews.ca/news/5274699/muslim-women-quebec-hate-incidents/>
- Abu Amara, N. (2012). Le débat sur le harcèlement sexuel en Égypte : une violence sociale et politique. *Égypte/Monde arabe*, 9. 119-135.
<http://journals.openedition.org/ema/3012>
- Alessandrin, A. et Dagorn, J. (2018). Sexisme(s) urbain(s) : Jeunes filles et adolescentes à l'épreuve de la ville. *Enfances Familles Générations*, 30.
<http://journals.openedition.org/efg/2725>
- Auclair, I. (2017). L'analyse intersectionnelle du continuum des violences en situation de refuge : les discriminations en emploi. *Recherches féministes*, 30 (2), 217–234.
<https://doi.org/10.7202/1043930ar>
- Brown E. et Maillochon, F. (2002). Espaces de vie et violences envers les femmes. *Espace, populations, sociétés*, 3. 309-321.
http://www.persee.fr/doc/espos_0755-7809_2002_num_20_3_2042
- Camus, C. (2004). Femmes et villes L'éloge de l'ombre : le sentiment d'insécurité en milieu urbain, reflet des inégalités de sexes ? Dans S. Denèfle (dir.), *Femmes et villes* (pp. 225-238). Presses universitaires François Rabelais.
<https://books.openedition.org/pufr/384?lang=fr>
- Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF). (2017). Résumé des résultats d'un questionnaire sur le harcèlement de rue à Montréal et extraits de témoignages.
<https://www.ceaf-montreal.qc.ca/files/resume-questionnaire-harcelement-de-rue-ceaf2017.pdf>
- Chatelard, C. (2019, août). Être femme et tatouée. *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/societe/561434/tatouee-parmi-les-tatoues>
- Chetcuti-Osorovitz, N. et Jean-Jacques, S. (2018). Usages de l'espace public et lesbianisme : sanctions sociales et contournements dans les métropoles françaises. *Cahiers de géographie du Québec*, 62 (175), 151–167.
<https://doi.org/10.7202/1057084ar>



- Cinq-Mars, I. et C. Perraton. (1989). Femmes et espaces publics : l'appropriation des lieux et la maîtrise du temps. *Recherches féministes*, 2(1), 19-32.
<https://doi.org/10.7202/057532ar>
- Coderre, C. et Coderre, S.-M. (2017). La marche internationale *La rue, la nuit, femmes sans peur* : ses origines et sa dynamique symbolique. *Reflets*, 23(2), 141–180.
<https://doi.org/10.7202/1043305ar>
- Condon, S., Lieber, M. et Maillochon, F. (2005). Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines. *Revue française de sociologie*, 2(2), 265-294.
<https://doi.org/10.3917/rfs.462.0265>
- Cotter, A. et Savage, L. (2018). *La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés* (85-002-X). Statistique Canada.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00017-fra.htm>
- Cotter, A. (2018). *La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014* (85-002-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54910-fra.htm>
- Cousineau, M.-M. (1994). Quelques considérations sur le sentiment et la condition d'isolement des victimes de la *peur du crime*. *Cahiers de recherche sociologique*, (22). 77-91.
<http://id.erudit.org/iderudit/1002210ar>
- Coustere, C. (2014). *Le harcèlement de rue dans une perspective de genre : significations, effets, solutions*. [Mémoire de maîtrise en science politique, Institut d'Études Politiques de Toulouse]. Mémoires.sciencespo-toulouse.fr.
- Davis, D. (1994). The Harm That Has No Name: Street Harassment, Embodiment, and African American Women. *UCLA Women's Law Journal*, 4(2). 113-178.
<https://escholarship.org/uc/item/83b9f21g>
- Dekker, M. (2019). Faire réagir les témoins face au harcèlement de rue. Enquête sociologique sur la politisation des rapports de genre dans l'espace public. *Politix*, 1(125). 87-108.
<https://www.cairn.info/revue-politix-2019-1-page-87.htm>
- Delage, P. (2017). *Violences conjugales: Du combat féministe à la cause publique*. Presses Sciences Po.
- DelGreco, M. et Christensen, J. (2019). Effects of Street Harassment on Anxiety, Depression, and Sleep Quality of College Women. *Sex Roles*, 82. 473-481.
<https://doi.org/10.1007/s11199-019-01064-6>



- Deslauriers, J.-P. (1997). L'induction analytique. Dans J. Poupart *et al.* (dirs.), *La recherche qualitative* (pp. 293-308). G etan Morin.
- Desrochers, M.-E. et Trudelle, C. (2015). Transformation des quartiers centraux, mobilisation et  volution du droit   la ville pour les femmes : le cas du quartier Sainte-Marie   Montr al. *Recherches sociographiques*, 56(2-3). 481-503.
<https://doi.org/10.7202/1034216ar>
- Fenster, T. (2005). The Right to the Gendered City: Different Formations of Belonging in Everyday Life. *Journal of Gender Studies*, 14(3). 217–231.
<https://doi.org/10.1080/09589230500264109>
- Fern. E.F. (2001). *Advanced Focus Group Research*. Sage Publications.
- Fileborn, B., Vera-Gray, F. (2017). “I Want to be Able to Walk the Street Without Fear”: Transforming Justice for Street Harassment. *Fem Leg Stud*, 25. 203–227.
<https://doi.org/10.1007/s10691-017-9350-3>
- Fortier, C. (2012). Vuln rabilit , mobilit  et s gr gation des femmes dans l'espace public masculin : point de vue compar  (France-Mauritanie- gypte). * gypte/Monde arabe*, 9. 71-102.
<http://journals.openedition.org/ema/2999>
- Franzway, S. (2016). The Sexual Politics of Citizenship and Violence. *Women's Studies International Forum*, 58. 18-24.
<http://dx.doi.org/10.1016/j.wsif.2016.04.006>
- Gardner C. (1995). *Passing By: Gender and Public harassment*. University of California Press.
- Gardner C. (1980). Passing By: Street remarks, address rights, and the urban female, 50 *Soc. Inquiry*, 328 328-356.
- Hawkes, D., Y. Senn, C. et Thorn, C. (2004). Factors That Influence Attitudes Toward Women with Tattoos. *Sex Roles*, 50. 593–604.
<https://doi.org/10.1023/B:SERS.0000027564.83353.06>
- Honore, C. (2007). * loge de la lenteur*. Marabout.
- Johnson, M. et Bennett. (2015). *Everyday Sexism. Australian Women's Experience of Street Harassment*. Australia Institute.
<https://australiainstitute.org.au/report/everyday-sexism/>
- Kauppi, C., Pallard, H. et Ellery, V. (2016). Interactions des personnes sans abri avec les services de police : profilage social et droits. *Reflets*, 22(1), 83–122.
<https://doi.org/10.7202/1037164ar>



- Kearl, H. (2014). *Unsafe and Harassed in Public Spaces: A National Street Report*. Center for Victim Research.
<http://www.stopstreetharassment.org/wp-content/uploads/2012/08/2014-National-SSH-Street-Harassment-Report.pdf>.
- Kearl, H. (2010). *Stop Street Harassment: Making Public Places Safe and Welcoming for Women*. ABC-CLIO.
- Kelly, L. (1987). The Continuum of Sexual Violence. Dans J. Hanmer et M. Maynard (dirs.), *Women, Violence and Social Control* (pp. 46-60). Humanities Press International.
- Koskela, H. (1999). "Gender Exclusions": Women's Fear of Violence and Changing Relations to Space. *Geogr. Ann.*, 81(B). 111-124.
- Lenton, R. et al. (1999). Sexual Harassment in Public Places: Experiences of Canadian Women. *Canadian Review of Sociology*, 36(4). 517-540.
<https://doi.org/10.1111/j.1755-618X.1999.tb00962.x>
- Lieber, M. (2008). *Genre, Violences et espaces publics*. Presses de SciencesPo.
- Lieber, M. (2002). Femmes, violences et espace public : une réflexion sur les politiques de sécurité. *Lien social et Politiques*, (47). 29-42.
<https://doi.org/10.7202/000340ar>
- Logan, L. S. (2015). Street Harassment: Current and Promising Researchers and Activists. *Sociology Compass*, 9(3). 196-211.
<https://doi.org/10.1111/soc4.12248>
- Lubitow, A., et al. (2017) Transmobilities: Mobility, Harassment, and Violence Experienced by Transgender and Gender Nonconforming Public Transit Riders in Portland, Oregon. *Gender, Place & Culture*, 24(10). 1398-1418.
<https://doi.org/10.1080/0966369X.2017.1382451>
- Macmillan, R.; Nierobisz, A. et Welsh, S. (2000). Experiencing the Streets: Harassment and Perceptions of Safety among Women. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 37(3). 306-322.
<https://doi.org/10.1177/0022427800037003003>
- Maillochon, F. (2004). Violences dans l'espace public. Dans S. Denèfle (dir.), *Femmes et villes* (pp. 207-224). Presses universitaires François Rabelais.
<http://www.stopharcelementderue.org/wp-content/uploads/2014/05/Pages-de-femmes-et-villes-17Maillochon.pdf>
- Maldonado Dorantes, I. D. (2017). *Gendered Urbansess and Women's Self-Defense in Mexico. From the Right to the City to the Right to Be Safe*. [Mémoire de maîtrise en Art History and Communication Studies, Université McGill]. Escholarship.mcgill.ca.



- Massey, D. (1994). *Space, Place and Gender*. University of Minnesota.
- Moreau, G. (2020). *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2018* (85-002-X). Statistique Canada.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00003-fra.htm>
- Noack-Lundberg, K. *et al.* (2020) Sexual Violence and Safety: The Narratives of Transwomen in Online Forums. *Culture, Health & Sexuality*, 2(6). 646-659.
<https://doi.org/10.1080/13691058.2019.162742>
- Pagès, L. (2017). La sensibilisation par l'exploration sonore du harcèlement des femmes dans l'espace public. [Mémoire de maîtrise en communication, UQAM].
 Archipel.uqam.ca.
- Poljicak, V. (2018). Montréal, la métropole la plus sécuritaire parmi les 20 plus grandes villes du Canada et des États-Unis. *Montréal International*.
<https://www.montrealinternational.com/fr/actualites/montreal-metropole-securitaire-parmi-grandes-villes-canada-etats-unis/>
- Rahmath, S., Chambers, L. et Wakewich, P. (2016). Asserting Citizenship: Muslim Women's Experiences with the Hijab in Canada. *Women's Studies International Forum*, 58. 34-40.
<http://dx.doi.org/10.1016/j.wsif.2016.06.001>
- Raubaud, Y. (2015). *La ville faite par et pour les hommes*. Belin.
- Réseau d'action des femmes handicapées Canada (2013). Les femmes en situation de handicap et violence.
<https://www.dawncanada.net/main/wp-content/uploads/2013/03/Femmes-en-Situation-de-Handicap-et-la-Violence-Francais-2013.pdf>
- Riger, S., Gordon T., M. et LeBailly, R.K. (1982). Coping with Urban Women's Use of Precautionary Behaviors. *American Journal of Community Psychology*, 10(4). 369-386.
<https://link.springer.com/article/10.1007/BF00893977>
- Simard, G. (1994). Le focus group. Méthode pour saisir la parole des femmes. Dans M.-F. Labrecque (dir.) *L'égalité devant soi* (pp. 291-302). Centre de recherches pour le développement international.
- Stanko, E. (1987). Typical Violence, Normal Precaution : Men, Women and Interpersonal Violence in England, Wales, Scotland and the USA. Dans J. Hanmer et M. Maynard (dirs.), *Women, Violence and Social Control* (pp. 122-134). Humanities Press International.



Turgeon, J. et Rinfret-Raynor, M. (1993). La peur du crime chez les femmes et les différentes formes de violence qu'elles subissent. *International Review of Community Development*, (30). 107–115.

<https://doi.org/10.7202/1033669ar>

Vera-Gray, F. (2016). Men's Stranger Intrusions: Rethinking Street Harassment, *Women's Studies International Forum*, 58. 9-17.

<https://doi.org/10.1016/j.wsif.2016.04.001>



ANNEXE 1 : LISTE DES RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTES À L'ENQUÊTE

Recommandations à la Ville de Montréal

1. Que des données soient produites à partir des dénonciations afin de faire un portrait fidèle de la problématique, et que ces données soient diffusées largement.
2. Que la Ville adopte une analyse féministe, c'est-à-dire une analyse non psychologisante du harcèlement de rue, mais qui inscrit plutôt le problème dans un rapport de pouvoir entre les femmes et les hommes, mais aussi entre les personnes blanches et les personnes racisées, notamment.
3. Que la Ville mette sur pied des consultations par quartier avec celles qui subissent du harcèlement de rue, afin de développer un plan d'action.
4. Que les mesures d'intervention mises sur pied ne relèvent pas uniquement des autorités policières, mais d'une diversité d'intervenant.e.s.

Recommandations à la STM

1. Que la STM travaille activement à abolir le harcèlement de rue dans ses infrastructures, en s'inspirant des actions prises par des compagnies de transport en commun ailleurs dans le monde.
2. Que la STM réalise des consultations publiques sur le harcèlement de rue auprès des premières concernées.
3. Que les mesures d'intervention mises sur pied ne relèvent pas uniquement des autorités policières, mais d'une diversité d'intervenant.e.s.
4. Que la STM base ses interventions en matière de harcèlement de rue sur les besoins de celles qui en vivent (dans toutes leurs diversités) et sur l'expertise des organisations travaillant sur cet enjeu.
5. Que la STM instaure des services d'aide aux femmes ciblées par le harcèlement de rue dans le transport en commun.
6. Que la STM dote les femmes d'espaces sécuritaires tels que des wagons de métro non-mixtes ou des bancs réservés aux femmes.
7. Que la STM embauche des agent.e.s de sécurité en civil dans le transport en commun pour agir comme témoins oculaires et que ceux-ci puissent intervenir en cas de harcèlement.
8. Que la STM diffuse, dans ses infrastructures, des campagnes de sensibilisation contre le harcèlement ciblant les femmes dans le transport en commun, élaborées par des organismes ayant une expertise sur la question.
9. Que la STM cesse d'afficher des publicités sexistes.



Recommandations au SPVM

1. Que le SPVM agisse contre les attitudes et les pratiques nuisibles des policiers envers celles qui portent plainte. Par exemple, que le SPVM travaille à changer la perception selon laquelle les femmes doivent être en danger de mort pour ne pas se sentir en sécurité ou pour faire appel aux autorités.
2. Que le SPVM s'assure d'une transparence quant aux étapes du processus de plainte.
3. Que les membres du corps policier reçoivent une formation obligatoire, de la part d'une organisation féministe, sur les violences sexistes et qui intègre le harcèlement de rue, la culture du viol et le consentement.
4. Qu'un processus d'accueil des plaintes respectueux des besoins des victimes/survivantes soit mis sur pied, incluant un bureau civil et indépendant de traitement des plaintes et un service de soutien ou d'intervention.

Recommandations à la sphère politique

1. Que les gouvernements de tous les paliers, les autorités et institutions concernées reconnaissent l'existence du harcèlement de rue et ses impacts sur le quotidien des femmes et le considèrent comme faisant partie du continuum des violences faites aux femmes, sur lequel il est nécessaire d'agir.
2. Que la sphère politique mette en place des actions contre le harcèlement de rue, via le Comité d'expert.e.s sur l'accompagnement des victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale.
3. Que des femmes, dans toutes leurs diversités, occupent des postes décisionnels dans les instances de pouvoir, notamment pour éviter que les politiques en matière de sécurité urbaine participent du racisme systémique.
4. Que les membres des gouvernements suivent une formation visant à mieux les outiller contre les pratiques discriminatoires (racistes, sexistes, capacitistes, transmisogynes, lesbophobes).
5. Que les élu.e.s adoptent une réglementation interdisant le harcèlement de rue.

Recommandations à l'entourage des Montréalaises

1. Que l'on cesse d'imposer des contraintes aux filles et aux femmes en leur laissant penser qu'elles sont responsables des agressions subies (ex. couvre-feu, ne pas parler aux inconnus).
2. Que les témoins du harcèlement de rue réagissent.
3. Que les hommes interviennent entre eux pour dénoncer et prévenir le harcèlement.
4. Que celles et ceux qui reçoivent des dévoilements prennent le temps d'écouter et de croire les victimes/survivantes de harcèlement de rue.
5. Que les parents s'informent sur les violences sexuelles et le harcèlement de rue et qu'ils éduquent leurs enfants à des rapports hommes-femmes respectueux, dès le plus jeune âge.



Recommandations aux institutions d'enseignement

1. Que les formations scolaires incluent des cours sur les aspects structurels sous-jacents au harcèlement de rue, comme le sexisme, le racisme, l'hétérosexisme, la transmisogynie et le capacitisme.
2. Que des cours sur le consentement, les stéréotypes sexistes, les violences contre les femmes (dont le harcèlement de rue) soient intégrés dans le cursus scolaire.
3. Que les écoles secondaires mettent sur pied une formation obligatoire sur les violences à caractère sexuel, semblable à celle donnée dans les réseaux universitaires.
4. Que les écoles instaurent un protocole d'intervention en matière de violences sexuelles commises par des enfants sur d'autres enfants.
5. Que les milieux de l'éducation luttent activement contre les stéréotypes de genre.

Recommandations aux ressources d'aide

1. Que les services d'aide sensibilisent les femmes particulièrement susceptibles de vivre du harcèlement de rue, qu'ils les informent de leurs droits et des ressources d'aide qui s'offrent à elles.
2. Que les ressources d'aide mettent sur pied des groupes d'entraide qui adoptent une perspective féministe, afin de répondre au besoin des femmes qui subissent du harcèlement de rue d'en parler, collectivement, pour briser le silence et l'isolement en collectivisant leurs vécus.
3. Que le réseau communautaire organise diverses actions concertées, des campagnes de sensibilisation et de prévention et qu'il interpelle les autorités concernées par le problème (notamment la STM).
4. Que le réseau communautaire mette sur pied une table de concertation dédiée au harcèlement de rue, qui regroupe des organisations féministes et des femmes qui ont vécu du harcèlement de rue.
5. Que les services d'aide structurent leurs interventions en matière de harcèlement de rue sur les besoins de celles qui en vivent (dans toutes leurs diversités) et sur l'expertise des organisations travaillant sur cet enjeu.

Recommandations au système judiciaire

1. Que le harcèlement de rue soit reconnu et sanctionné sur le plan légal au Canada.
2. Que le système de justice renverse le fardeau de la preuve dans les cas d'agressions sexuelles (incluant le harcèlement de rue).





FAITS SAILLANTS

OBJECTIF DE LA RECHERCHE

Documenter et analyser les conséquences du harcèlement de rue sur les femmes et en explorer les impacts spécifiques en fonction de l'articulation des rapports de pouvoir basés notamment sur la classe, la sexualité, l'expression de genre, la racialisation, la situation de handicap et l'âge.

QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT DE RUE ?

Le harcèlement de rue se définit comme suit : des violences multiformes, répétées et commises par des inconnus dans l'espace public.

- Il s'agit par exemple de suivre, insulter, siffler, menacer, commenter, fixer du regard, attoucher, exhiber ses organes génitaux, frapper et agresser sexuellement.
- Ce sont des actes récurrents et leurs impacts sont cumulatifs.
- Le harcèlement de rue est commis dans l'espace public, incluant des lieux extérieurs tels que les rues, parcs ou arrêts d'autobus, et intérieurs tels que le transport en commun, les commerces, établissements d'enseignement et médias sociaux.
- Les harceleurs sont des individus inconnus des victimes, qui commettent des actes intrusifs et non sollicités : cette dimension du harcèlement est centrale pour saisir notamment les épisodes de harcèlement en ligne qui s'apparentent à du harcèlement de rue.
- Il s'inscrit dans le continuum des violences contre les femmes : les agresseurs sont majoritairement des hommes et les victimes, des femmes.
- Le harcèlement de rue relève du sexisme et s'imbrique parfois au racisme, à l'hétérosexisme, au capacitisme, à la transmisogynie et au classisme.

QUI HARCÈLE ET QUI EST HARCELÉE ?

Les femmes sont les principales cibles du harcèlement de rue et les hommes, les principaux auteurs.

PROFIL DES HARCELEURS :

- Des hommes et des adolescents de toute classe sociale, origine et âge.
- Plusieurs harceleurs, voire agresseurs, peuvent être qualifiés de pédo-criminels.
- Ils harcèlent et agressent seuls ou en groupe.





- Leurs actes semblent souvent prémédités : ils font usage de divers stratagèmes pour leurrer celles qu'ils veulent agresser.
- Certains abusent de leur position d'autorité pour harceler (des policiers, par exemple).
- Certains sont des automobilistes (dont des chauffeurs de taxi et de transport adapté).
- Lorsque des femmes commettent du harcèlement de rue, c'est à l'égard d'autres femmes et leurs attaques sont généralement racistes, ciblant celles qui portent le foulard, par exemple.

PROFIL DES VICTIMES :

- Des femmes, des adolescentes et des enfants : elles sont souvent mineures lors de leur première expérience de harcèlement de rue.
- Des mères sont ciblées par des actes de harcèlement de rue lorsqu'elles sont en présence de leurs enfants.
- Toutes les femmes sont susceptibles de subir du harcèlement de rue, mais certaines y semblent davantage exposées en raison de leur positionnement dans les hiérarchies sociales, notamment les femmes trans, lesbiennes ou bisexuelles, en situation de handicap, racisées ou issues de la classe populaire.
- Les femmes qui ne correspondent pas aux standards des normes de beauté associées à la féminité – tatouées ou ayant une pilosité visible – sont aussi particulièrement ciblées.
- Elles sont harcelées peu importe leur tenue vestimentaire ou leur comportement, qu'elles se déplacent ou restent immobiles.

OÙ ET QUAND SONT-ELLES HARCELÉES ?

Le harcèlement de rue se produit à toute heure du jour et de la nuit et en toute saison.

- Il se produit tant au centre-ville que dans des quartiers en périphérie.
- Il est commis dans des lieux fréquentés au quotidien.
- Les femmes rapportent avoir subi des épisodes de harcèlement principalement dans :
 - Les parcs ou les trottoirs et rues de leur quartier de résidence ou de travail.
 - Le transport en commun, incluant les quais, wagons de métro, autobus, corridors du métro ou arrêts d'autobus.
- Elles en subissent aussi à l'université, dans les bars, cafés, supermarchés et taxis.
- Sur les médias sociaux, des inconnus commettent des actes s'apparentant au harcèlement de rue.





LES TYPES DE VIOLENCES, LEUR FRÉQUENCE ET LEUR STRATIFICATION

Le harcèlement de rue se décline en plusieurs types de violence : sexuelle, physique, verbale ou psychologique. Ces actes ne sont pas classés selon une échelle de gravité, car leurs impacts dépendent de plusieurs facteurs, notamment de l'expérience antérieure de violence. Les violences vécues par les femmes tout au long de leur vie s'accumulent (d'où l'utilisation du terme « stratification ») et modulent les conséquences du harcèlement de rue.

VIOLENCES SEXUELLES

- Propos ou gestes à caractère sexuel envers des mineures.
- Exhibitionnisme, masturbation, attouchement, commentaires et sollicitation à caractère sexuel, agression sexuelle.
- Fétichisation des femmes lesbiennes, bisexuelles et trans.
- Propos à caractère sexuel relevant de l'exotisation des personnes racisées.

VIOLENCES PHYSIQUES

- Coups, jet d'objets et se faire agripper.
- Contacts physiques non consentis sur les tatouages, cheveux, vêtements, etc.

VIOLENCES VERBALES

- Insultes, cris, menaces à l'intégrité physique, menaces de mort.
- Questions intrusives sur l'expression de genre, la sexualité, la capacité physique ou le parcours migratoire.

VIOLENCES NON-VERBALES ET PSYCHOLOGIQUES

- Imitations en vue de dénigrer, par exemple, une femme en situation de handicap.
- Regards insistants.
- Expressions faciales de dégoût ou de réprobation à l'égard de la pilosité, par exemple.
- Suivre une femme dans la rue.

LA FRÉQUENCE ET LA STRATIFICATION DES VIOLENCES

- La fréquence du harcèlement de rue à Montréal occasionne des impacts (incluant la peur durable de l'agression sexuelle).
- Les impacts découlant des expériences de violence passées sont réactivés lors des épisodes de harcèlement de rue (par exemple, l'hypervigilance).



- Des gestes pouvant être considérés comme banals (siffler quelqu'une par exemple) peuvent avoir des impacts importants, notamment parce qu'ils laissent à penser qu'il s'agit d'un prélude à l'agression sexuelle ou à la violence physique.
- Le harcèlement de rue participe de la socialisation des femmes, du rapport à leur corps, aux inconnus, à l'espace public et il renforce leur peur de la nuit.

LES IMPACTS

Le harcèlement de rue affecte toutes les femmes, qu'elles en soient victimes ou témoins. Il entraîne des impacts à court, moyen et long terme sur de multiples aspects de leur vie.

LES IMPACTS SPATIO-TEMPORELS

Le harcèlement de rue brime la possibilité d'occuper l'espace public et d'y circuler librement, à toute heure (mais encore plus la nuit) et contraint à la dépendance à autrui. Il contraint les participantes à :

- Éviter de flâner dans l'espace public et s'assurer d'être toujours en mouvement.
- Contourner certains lieux, dont ceux majoritairement occupés par des hommes et ceux impliquant une promiscuité.
- Restreindre, voire proscrire les sorties, surtout nocturnes et plus particulièrement en solitaire.
- Changer son mode de déplacement et son itinéraire.
- Fuir un quartier en déménageant ou encore changer d'emploi de manière à réduire le plus possible les déplacements dans l'espace public.
- Solliciter l'accompagnement d'une personne, souvent un homme.

LES EFFETS SUR LA VIE SOCIALE

Le harcèlement de rue contribue à isoler les femmes. Il génère de la méfiance, ce qui les conduit à éviter les interactions sociales avec :

- Des inconnu.e.s croisé.e.s dans l'espace public.
- Des membres de l'entourage (voisin.e.s, collègues et ami.e.s).
- Les hommes en général.

LES IMPACTS CORPORELS

Le harcèlement de rue pousse les femmes à transformer leur corps, leur posture et leur apparence physique pour passer inaperçues. Il affecte plus précisément :



- Le choix vestimentaire. Alors que des femmes trans optent pour des tenues perçues comme féminines pour éviter d'être mégenrées, des femmes cis préfèrent un habillement typiquement masculin, masquant les formes de leur corps, évitant les talons hauts et le maquillage.
- La pilosité. Certaines éliminent leurs poils ou couvrent leurs cheveux sous une casquette.
- La posture. Certaines se tiennent droites, regardent droit devant, d'autres se recroquevillent et évitent tout contact visuel.
- La démarche. Celles qui répondent aux standards capacitistes marchent le plus vite possible, courent même, d'autres longent les murs. Lorsque leur mobilité est réduite, des femmes choisissent parfois de marcher plus lentement.

L'OBLIGATION DE RIPOSTER

Les victimes ne ripostent pas toujours, mais elles réagissent en tout temps selon leurs capacités. On relève trois types de réaction :

- La « riposte directe » inclut la confrontation verbale, non verbale ou physique avec le harceleur.
- La « riposte indirecte » regroupe la demande d'aide à une tierce personne, la dénonciation publique ou l'engagement dans une organisation militante pour lutter contre le harcèlement de rue.
- Le « répertoire de l'opossum¹ » comprend le repli sur soi, la fuite ou passer outre, souvent par crainte de représailles ou en raison de l'effet de surprise.

L'UTILISATION D'OBJETS OU D'ANIMAUX

Le harcèlement de rue force les femmes à prévoir des moyens de défense et d'évitement, à l'aide :

- Du téléphone cellulaire pour filmer/photographier le harceleur, alerter des proches, les autorités, ou encore menacer de le faire.
- D'écouteurs, soit pour écouter de la musique ou faire semblant, en vue d'éviter tout type d'interaction.
- D'armes improvisées, telles que les clefs entre les jointures.
- Des chiens qui les accompagnent dans leurs déplacements (même pour quelques pas) afin de dissuader un agresseur ou se sentir protégée.

¹ Nommé ainsi en clin d'œil à ses stratégies de survie qui consistent le plus souvent à « faire le mort ».



LES IMPACTS PSYCHOLOGIQUES ET ÉMOTIONNELS

Le harcèlement de rue engendre des émotions désagréables et laisse des séquelles psychologiques qui sont parfois réactivées par des lieux et des témoignages d'autres victimes de harcèlement de rue. Ces impacts se déploient à court ,moyen ou à long terme. Dans l'ensemble, ils touchent à :

- Une gamme d'émotions, dont la peur (et autres émotions connexes comme l'insécurité, le stress, l'hypervigilance et l'anxiété), la colère, la honte, la tristesse, le dégoût et la culpabilité.
- Un ensemble de traces souvent durables dans la vie des femmes, comme la fatigue émotionnelle, le sentiment d'injustice, la perte de confiance en elles et envers les autres.

LES RÉACTIONS DE L'ENTOURAGE ET DES AUTORITÉS

L'entourage peut aider les victimes de harcèlement de rue à surmonter la violence vécue ou inversement, conduire à les revictimiser en leur faisant porter la responsabilité ou en les réduisant au silence. Les femmes ont généralement été identifiées comme plus aidantes que les hommes pour soutenir les victimes de harcèlement de rue. Le manque de soutien de la part des services de police et de transport en commun est largement dénoncé.

LES PRATIQUES AIDANTES:

- Lorsqu'on reçoit un dévoilement :
 - Écouter activement et sans jugement ni culpabilisation.
 - Croire la victime et la prendre au sérieux.
 - Orienter vers des ressources au besoin.
- Lorsqu'on est témoin d'un épisode de harcèlement :
 - Intervenir sur le champ pour faire cesser ces violences.
 - Réagir après coup pour soutenir la victime ou responsabiliser le harceleur.

LES ATTITUDES NUISIBLES:

- Minimiser et banaliser la violence vécue en tournant la situation en dérision, en la présentant comme un événement anodin (séduction maladroite, compliment ou blague), voire comme une fatalité.
- Manquer d'écoute et d'empathie.
- Juger la victime sur sa réaction et lui faire des recommandations non sollicitées, comme de faire preuve de prudence, par exemple.



- Blâmer la victime d'avoir provoqué la situation par son comportement, sa tenue vestimentaire, son état d'ébriété, l'heure de sa sortie ou son itinéraire.
- Présumer des (bonnes) intentions du harceleur, justifier son comportement (par son état d'intoxication ou sa santé mentale, par exemple).
- Prendre la situation en main sans égard aux besoins de la victime.

LES ATTITUDES NUISIBLES DE LA POLICE ET DES AUTORITÉS:

- Celles qui ont demandé de l'aide ou porté plainte auprès des services de police ou de transport en commun ont généralement vécu des expériences négatives :
 - Leurs plaintes ont rarement été reçues ou les procédures ont été inefficaces.
 - L'inaction, les jugements et les attitudes discriminatoires des agent.e.s les ont découragées d'en déposer d'autres par la suite.
- Nombreuses sont celles qui n'ont jamais porté plainte pour un acte de harcèlement de rue car:
 - Le harcèlement de rue est particulièrement mal connu et banalisé, alors que les harceleurs sont des inconnus, donc difficiles à identifier.
 - Elles craignent d'accroître la répression policière, notamment envers les personnes subissant déjà du profilage racial ou social.
 - Elles considèrent que la répression policière est inefficace contre ces types de violence.

UNE VIE SANS HARCÈLEMENT DE RUE : LES RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTES

Enfin, les recommandations des participantes s'adressent à la sphère politique provinciale et municipale, soit la Ville, la STM, le SPVM et le gouvernement du Québec, mais elles interpellent aussi les groupes engagés contre les violences et la population en général. Elles ne sont pas axées sur la répression policière mais bien sur l'éducation populaire, reconnaissant le profilage discriminatoire que la répression entraîne inévitablement (voir la liste des recommandations, Annexe 1, p. 67).

